

LES CANDIDATS FACE AUX DÉCHETS

Nous avons envoyé un questionnaire à toutes les listes déclarées pour les élections municipales. Il est issu d'un travail d'enquête présent dans le numéro 7 de l'Arlésienne (automne 2019), recueil des initiatives et propositions des citoyens, notamment lors de l'émission les Voix de l'Arlésienne enregistrée fin septembre 2019 ainsi que les idées de l'association Zéro déchet pays d'Arles avec qui nous l'avons réalisé.

Sur les 10 listes, seules 3 n'ont pas répondu. Bâtir ensemble le grand Arles (Patrick de Carolis), Lutte Ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs (Guy Dubost) et le Rassemblement national (Jean-Louis Limonta) n'ont pas pris le temps de nous répondre.

[P. 3 Aimer Arles, Monica Michel.](#)

[P.15 Arles citoyenne, Stéphane Hédouin.](#)

[P.24 Arles des avenir à partager, David Grzyb.](#)

[P.40 Arles en commun, Christophe Chaine.](#)

[P.43 Arles ensemble, Cyril Juglaret.](#)

[P.50 Changeons d'avenir, Cyril Girard.](#)

[P.62 Le Parti des Arlésiens, Nicolas Koukas.](#)

[P.74 Annexe : questionnaire sur la gestion des déchets.](#)



AIMER ARLES

MONICA MICHEL



10 Décembre 2019

LA GESTION DES DÉCHETS à ARLES

Réponse au questionnaire / dossier de l'ARLÉSIENNE

Je félicite l'ARLÉSIENNE pour le travail de qualité effectué sur la gestion des déchets à ARLES. Le dossier publié dans l'Arlésienne No 7 est presque complet ; il interpelle les candidats à la prochaine élection municipale sur ce sujet marqueur de la culture publique. Des évolutions de nos pratiques sont urgentes pour accompagner la transition climatique et énergétique et en faire une chance pour l'humanité sur Terre. Il faut être exemplaire au niveau local.

Votre questionnaire porte sur la propreté d'Arles, et sur les modalités de collecte des déchets.

Pour nos concitoyens, cette question de la propreté est partout prégnante. Mais pour les habitants d'Arles, elle est très irritante, car notre ville est sale, et pas seulement en centre-ville : la campagne aussi est sale ! Les dépôts sauvages sont partout, et les incivilités appellent d'autres incivilités, voire des problèmes de sécurité ! Des déchèteries insuffisantes, des processus de tri défaillants et inégaux, et surtout **absence de valorisation des déchets au niveau exigé d'ici 2025.**

Cette situation est le résultat du laxisme de la mairie depuis 10 ans dont l'ACCM a hérité depuis 2 ans, et qu'elle n'a pas encore réussi à corriger.

Les responsabilités sont partagées, et confuses dans l'esprit des Arlésiens, surtout que ce sont les mêmes élus qui gèrent de fait la mairie et l'ACCM...

Au total, c'est un bilan globalement négatif qu'il faut dresser localement de la collecte et du traitement des déchets.

Les élus sortants, sous leur double casquette Mairie ou ACCM, en sont responsables. Certains cherchent à s'en dédouaner en usant de la confusion Mairie-

ACCM ; d'autres tentent de l'excuser au prétexte de la prétendue pauvreté de la commune d'Arles.

Pourtant, le traitement des déchets exigera de la part des futurs élus de 2020, des décisions rapides et coûteuses pour qu'Arles et l'ACCM assument leurs obligations, et restent crédibles en matière de politique de l'environnement.

Notre équipe explique que la commune n'est pas pauvre : elle est mal gérée, et des marges de manœuvre financières existent ; il faut juste du professionnalisme pour les mobiliser et faire face aux obligations environnementales.

Le 1^{er} problème est donc le traitement des déchets de la ville ET du pays d'Arles. Il y a urgence car l'ACCM n'a rien programmé pour respecter l'échéance légale de 2025, alors que la réalisation d'une unité de traitement exige au moins 3 ans de délai.

Le 2^{ème} est celui de la collecte, qui dépendra des solutions qui auront été trouvées pour le traitement.

Le questionnaire de l'Arlésienne n'évoque que la collecte des déchets, en vue des municipales. Mais l'enjeu sera tout autant l'élection des conseillers délégués à l'ACCM.

Notre équipe a choisi de vous proposer ses réflexions sur la globalité du dossier déchets, traitement et collecte.

Ont participé à la préparation de ce dossier : Isabelle BLUM, Aviva SALTIEL, Eric BRASSART et Monica MICHEL.

• **TRAITEMENT des DÉCHETS : GRANDE URGENCE !!**

Rappel des obligations qui incombent à ARLES et l'ACCM :

- La **Directive cadre déchets** (2008) a créé une hiérarchie de la gestion des déchets :

- Prévention
- Réemploi
- Valorisation matière (recyclage/compostage)
- Valorisation énergétique
- Elimination (stockage des déchets ultimes)

- La **Loi de transition énergétique** (Août 2015) fixe :

- 3 objectifs chiffrés :
 - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés d'ici **2020**
 - Réduire de 50% les déchets enfouis d'ici **2025**
 - Atteindre 65% de valorisation matière d'ici **2025**
- 2 moyens à déployer :

- Collecte séparative des biodéchets
- Tarification incitative

- **Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Région Sud-PACA**

- Découpage de la région en 4 zones devant être autonomes pour la gestion de leurs déchets
- Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation
- Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets (ménages et gros producteurs) dès **2025**, soit + 340 000t/an par rapport à 2015.
- Atteindre dès **2025** les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat, + 55% par rapport à 2015.

Ce plan a été rendu opposable le 26 juin 2019 après enquêtes publiques et délibérations à toutes les collectivités. Il s'impose à Arles et à l'ACCM.

Or, il apparaît que **les modalités de traitement des déchets n'ont pas été planifiées par l'ACCM en temps utile pour respecter la date butoir de 2025.**

Aujourd'hui, le traitement et la collecte des déchets sont la responsabilité de l'ACCM qui a repris les marchés publics passés par la ville d'Arles auparavant arrivant à échéance au 31 décembre 2019.

L'ACCM, n'ayant pas prévu les évolutions à mettre en place d'ici 2025, a lancé un appel d'offres pour désigner les nouveaux opérateurs de collecte et de traitement des déchets d'Arles et St Martin de Crau à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cet appel d'offres prévoit un marché public d'un an, renouvelable 3 fois – couvrant donc la période 2020-2023. La formulation « de continuité » de cet appel d'offres implique une probable « prolongation » de la situation actuelle. Il est probable que l'ACCM va devoir recourir à Bellegarde jusqu'en 2023 car il n'y a pas d'autre solution immédiate ! Ce sera une simple solution d'attente, non prolongeable au delà.

Quelle est cette situation actuelle ?

Les déchets sur le territoire de l'ACCM sont en fait traités séparément entre le Nord et le Sud du territoire.

* Le Nord (Tarascon, St Pierre, Boulbon) est géré par un syndicat intercommunal, Sud Rhône Environnement (SRE) qui regroupe les agglomérations de Nîmes, Beaucaire, Uzès et la Communauté de Vallée des Baux-Alpilles.

Or la situation de SRE est délicate, car son prestataire, ECOVAL est en règlement judiciaire depuis le 20 Septembre 2019. Si SRE doit revoir son organisation, il lui sera opposé l'obligation de se conformer au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie qui ne permet pas de traiter dans le Gard des déchets en provenance des Bouches du Rhône. Le Nord de l'ACCM peut donc à tout moment se trouver dans l'obligation de quitter SRE, et de recourir, via l'ACCM et la CCVBA, à un traitement en PACA.

* Le Sud (ARLES, Saint Martin de Crau), géré par l'ACCM, envoie ses déchets pour traitement à Bellegarde dans le Gard. L'opposabilité des plans régionaux de traitement des déchets de PACA et d'Occitanie va contraindre rapidement l'ACCM à trouver une autre solution de traitement en PACA. En outre cette solution devra être conforme à l'objectif de valorisation des déchets, ce qui n'est que marginalement assuré par la décharge aménagée de Bellegarde.

Arles et l'ACCM font partie de la zone Ouest du plan régional PACA qui comprend le secteur Rhodanien et le Vaucluse. Or la seule installation d'élimination des déchets de cette zone est l'incinérateur situé près d'Avignon ; elle est proche de la saturation.

La prochaine municipalité d'Arles et le prochain exécutif d'ACCM seront donc confrontés en URGENCE au problème du traitement des déchets pour respecter les échéances légales :

- **Un schéma de traitement des déchets de l'ACCM devra être établi avant fin 2020**
- **Les investissements qui en découleront devront être programmés de 2021 à 2023, afin de respecter l'échéance du marché ACCM en cours de renouvellement, et être prêt pour l'échéance légale de 2025.**

L'ACCM devra réfléchir à l'organisation du traitement des déchets Nord et Sud, en partenariat avec la Communauté de Vallée Baux-Alpilles du fait de la situation de SRE. C'est en fait un schéma de traitement du Pays d'Arles qu'il serait souhaitable d'établir. Le regroupement des 3 intercommunalités du Pays d'Arles en une seule, s'il est relancé après les élections, ouvrira une opportunité à cette échelle.

Sans attendre la mise en place d'équipements de traitement, l'ACCM devra engager une politique de prévention car **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

- Compostage des biodéchets (composteur individuel ou collectif)
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (restauration collective notamment)
- Développement du réemploi (recycleries, ressourceries)
- Développement des consignes (projet de loi en cours sur l'économie circulaire),

Nous proposerons des solutions conformes au Plan Régional et à la Loi :

- **Développer la valorisation matière :**
 - **Renforcer le tri sélectif par une communication active**
 - **Etendre les consignes de tri pour recycler tous les plastiques (dead line décembre 2022)**
 - **Développer la valorisation matière par un tri mécanique des encombrants**
- **Mettre en place la valorisation énergétique :**
 - **Méthanisation des biodéchets : cet outil est à créer ; il doit être étudié de façon à limiter le recours à l'incinération, et son implantation soumise à concertation publique.**
 - **Production de CSR (combustible solide de récupération) à partir des encombrants de déchèteries et des refus de tri sélectif : cet outil de proximité existe à Istres.**

- **Envoi des OMR (ordures ménagères résiduelles) en UVE (unité de valorisation énergétique) : cet outil de proximité existe à Vedène. Il s'agit d'un incinérateur, dont l'usage devra être limité, puis réduit si l'unité de méthanisation est réalisée.**
- **Réduire l'impact environnemental du recours au stockage par un envoi des déchets ultimes sur l'ISDND de Bellegarde.**

Si ces solutions que nous proposons sont étudiées et retenues par l'ACCM en 2020, elles peuvent être opérationnelles en 2022 ou 2023 au plus tard, selon les délais de réalisation de l'unité de méthanisation, pour laquelle il faudra rechercher une implantation appropriée et mener les procédures réglementaires !

• **COLLECTE des DECHETS : Notre AMBITION est REALISTE**

Réponses à votre questionnaire

Votre questionnaire est surtout orienté vers les obligations municipales, et moins vers celles de l'ACCM, qui est pourtant l'institution en 1^{ère} ligne sur la question des déchets. La mairie doit mener une politique municipale sérieuse d'accompagnement des dispositions intercommunales, et surtout assumer pleinement ses responsabilités en matière de propreté et d'environnement.

Notre équipe est déterminée à en faire une priorité réelle, y compris budgétaire.

Nos réponses à votre questionnaire s'inscrivent dans cette logique, qui suppose une prise de responsabilité sérieuse quant au traitement des déchets par l'ACCM, selon les orientations préconisées ci-dessus, dont la mise en œuvre s'étagera entre 2021 et 2023.

Mais sans attendre 2023, le système actuel de collecte des déchets peut être modifié rapidement.

Nous voulons moins de camions sur nos routes et dans notre ville. Notre équipe proposera de modifier le marché public de collecte et traitement de l'ACCM par avenant au 1 Janvier 2021 lors de son renouvellement annuel, et de **faire transporter sur le Rhône dès 2021 une part importante des déchets** une fois collectés sur le quai de chargement : 1200 poids lourds en moins sur nos routes ! Notre équipe s'est assurée de la faisabilité technique (navigabilité) et de la disponibilité de barges pour ce faire.

Pour faire face à l'**insuffisance de déchèteries**, en centre ville comme à Mas Thibert, notre équipe prévoit de mettre en place le même dispositif qu'à Lyon.

River 'Tri a été présenté lors de la réunion publique organisée par Monica MICHEL le 27 Novembre sur le thème « Transition et développement local ; des exemples qui réussissent ».

Ce dispositif est transposable à ARLES : ce sera possible dès l'automne 2020, car il suffira de 3 mois après l'installation du nouvel exécutif de l'ACCM pour l'adapter après appel d'offres et mise en place. La disponibilité des matériels nécessaires est assurée.

1. les déchets du marché

Le terme de marché zéro déchet est ambigu. Le zéro déchet tel que vous le définissez, consiste à trier les déchets existant à la fin du marché bi-hebdomadaire afin de réduire au maximum ce qui n'est pas recyclable.

Notre équipe s'engage effectivement à mettre en place le tri à l'occasion de chaque marché.

Des bennes de tri seront mises en place par les services municipaux sur 3 emplacements, répartis sur le linéaire de marché, dès sa mise en place matinale. Ces bennes seront enlevées à 13H par les services municipaux et remises aux services de l'ACCM pour suivre la filière de tri générale.

L'efficacité de cette mesure ne sera réelle que si elle s'accompagne de pédagogie avec les forains, et de mesures de police avec les éventuels « récalcitrants ».

Il conviendra donc de mettre en place une concertation avec les représentants des forains, préalablement à la mise en œuvre. Cette concertation pourrait se tenir en Avril et Mai 2020, afin que les dispositions nécessaires soient prises dès juin 2020, avant les chaleurs d'été et la pleine saison touristique.

Pour tenir cette concertation, les associations volontaires seront associées, en particulier « Zéro déchet Pays d'Arles ». Il leur sera demandé de réaliser un dispositif pédagogique pour les forains avec l'appui des services de la mairie et d'ACCM.

Il se trouve que les représentants des forains ont des réclamations et des propositions à formuler au sujet de l'organisation des marchés d'Arles, et regrettent le manque de concertation avec la mairie. J'avais prévu d'ouvrir cette concertation dès mon élection, et j'y mettrai à l'ordre du jour la question du tri.

Un arrêté municipal sera établi ensuite, fin Mai 2020, et applicable immédiatement.

Pendant 6 mois, jusqu'à fin 2020, la présence pédagogique d'un agent municipal des services techniques chargés de la propreté, sera organisée avec la collaboration de militants associatifs volontaires.

La police municipale, que je souhaite renforcer considérablement en effectifs et moyens, sera chargée de surveiller les bonnes pratiques, et de procéder pédagogiquement pendant un délai raisonnable. Chaque « infraction » sera relevée, mais ne sera sanctionnée qu'en cas de récidive. 4 policiers municipaux seront affectés à cette surveillance sectorielle du marché, et recevront une formation technique appropriée. En cas de récidives multiples, l'exclusion provisoire ou définitive du marché pourra être prononcée.

2 . Zones commerciales et déchets professionnels

Les pratiques des professionnels doivent évoluer, mais avec pédagogie **comme pour tous les habitants**. Les chefs d'entreprise et les commerçants et artisans sont en attente de concertations ouvertes avec la mairie, et avec la participation des organismes consulaires, CCI et Chambre des métiers.

La situation économique de ces entreprises est souvent tendue, et beaucoup ne pourraient supporter de nouvelles charges sans compensations pour leur activité.

Concernant les professionnels hors centre ville, des points d'apport volontaire (PAV) seront installés en concertation avec les associations des zones Nord et Fourchon. Une enquête sera menée auprès des professionnels hors centre-ville mais qui ne sont pas implantés dans les 2 zones organisées.

Concernant les professionnels du centre ville, **j'organiserai dès mon élection un « Grenelle du centre ville », d'une part pour rendre plus efficace le dispositif cœur de ville, et surtout pour ouvrir en partenariat avec les professionnels, notamment commerçants et restaurateurs, un programme partenarial « beauté et sérénité » qui comprendra un volet important « propreté ».**

Dans ce cadre, les prestations des services de la mairie seront redéfinies.

D'une part, le recours à la déchetterie fluviale sera privilégié. Les prestations offertes par Taco&Co pourront être étendues après expertise. La Mairie contribuera à l'efficacité du dispositif numérique de recours à ce service, et y participera.

Dans certains cas si besoin est, la collecte des déchets triés des professionnels pourra être assurée gratuitement par les services de la mairie (brigades volantes).

Le centre ville d'Arles connaît par ailleurs de nombreux chantiers de réhabilitation des logements et bâtiments. **Un dispositif de recyclage des matériaux de démolition sera étudié avec les organisations du BTP, puis mis en place dès 2021.** Le tri de ces matériaux deviendra possible, et les services de la mairie y veilleront en centre-ville.

3. Amélioration du tri sélectif

3.1

Les points d'apport volontaires actuels (PAV) doivent être placés sous surveillance municipale constante.

Le réseau de caméras en centre ville sera complété pour surveiller efficacement ces lieux. Le Centre de sécurité urbaine (CSU) chargé de la surveillance des caméras aura obligation de saisir les services techniques de la mairie pour intervention en cas de besoin repéré.

La police pourra identifier les éventuels contrevenants, et proposer de donner suite par contravention en cas de malveillance caractérisée.

Les services techniques seront réorganisés de façon à mettre en place des brigades d'intervention polyvalentes (ou brigades « volantes »), tant en matière d'entretien courant de la voirie municipale que des équipements communaux. Une brigade sera opérationnelle pour les questions de propreté en général, et donc la gestion des PAV, et pourra intervenir dans la journée en cas d'appel de la police municipale.

Les brigades volantes seront chargées d'une tournée quotidienne de leur secteur d'intervention, avec rapport sur l'état des lieux et demandes d'intervention technique. La tournée des PAV en centre ville sera quotidienne.

3.2

Un accord sera négocié avec la Poste en vue d'une distribution à la demande de sacs jaunes par les facteurs et dans les bureaux de poste.

Des sacs jaunes seront distribués aux commerçants.

Hors centre ville, la distribution de **poubelles jaunes** sera privilégiée. Elle est actuellement insuffisante.

Des **sacs pour les déjections canines** seront aussi mis à disposition avec les sacs jaunes.

3.3

Ce n'est pas tant l'ACCM qu'il faut accompagner que les bailleurs sociaux des quartiers de Barriol, Griffeuille et Trebon qu'il faut « encadrer » pour que les immeubles de ces quartiers soient équipés pour le tri. Des investissements seront nécessaires : c'est pourquoi cette question devra être traitée dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. La ville est la 1^{ère} responsable de ces programmes.

Malheureusement, la mairie a négligé ces programmes ANRU, et les crédits n'ont été que très peu mobilisés. Ces retards ont d'ailleurs profité à d'autres communes comme MIRAMAS ...

Mais ces retards seront paradoxalement une chance, car mon équipe sera beaucoup plus exigeante que la municipalité sortante à l'égard des bailleurs sociaux dans ces quartiers, et je négocierai avec le Gouvernement une dotation ANRU renforcée, sur la base d'un projet ambitieux pour ces quartiers. Je bénéficierai de mon expérience de députée membre du Groupe de travail de l'Assemblée Nationale sur la politique de la Ville. L'ACCM, dont je souhaite assurer la présidence si je suis maire d'Arles, accompagnera le dispositif de rénovation des quartiers que je mettrai en place, avec des moyens accrus, qui seront issus des marges de manœuvre que mon équipe a identifiées dans la gestion de la mairie et de l'ACCM.

La réalisation des équipements nécessaires devra s'accompagner d'un effort pédagogique auprès des habitants. **Je récusé l'idée véhiculée par certains des élus sortants selon laquelle les habitants de ces quartiers seraient moins mûrs pour pratiquer le tri, ou faire évoluer leurs pratiques vers des processus plus circulaires.** Au contraire, dans certains quartiers sociaux rénovés avec volonté par leurs élus dans des villes comme Lyon, les pratiques de tri peuvent y être aussi efficaces que dans les centre-villes, et y relèvent plus facilement de comportements collectifs.

Je souhaite que les quartiers de Barriol, Trebon et Griffeuille soient désormais traités à égalité avec les autres quartiers d'Arles. Leurs habitants, comme ceux des villages et hameaux de notre commune, ont les mêmes droits et obligations que les arlésiens du centre.

4 . Politique de prévention / sanction

Comme indiqué ci dessus, notre équipe privilégiera la pédagogie afin de développer une culture populaire, partagée, de la propreté et du vivre respectueusement et sainement ensemble.

La propreté d'Arles, et son adaptation à l'économie circulaire passeront par cet effort culturel massif. Mais la commune devra de son côté améliorer significativement les équipements dans les espaces publics : les principaux axes piétonniers du centre ville seront équipés de corbeilles à raison d'1 tous les 100m au maximum. Des bancs publics seront aussi installés sur ces axes. Le cours Mirabeau à Aix est un exemple à méditer pour la densité des corbeilles et des bancs.

4.1

Comme pour le marché Zéro déchet, la police municipale sera chargée de la prévention en matière de police des déchets, et de la répression.

Toute infraction sera constatée, et sera sanctionnée en cas de récidive.

La police municipale sera renforcée avec 50 effectifs supplémentaires, et ses moyens seront modernisés et adaptés. **La formation des policiers municipaux sera professionnelle et comportera un important volet concernant la police de l'environnement**, dont le bon exercice est essentiel à Arles.

4.2

Le « Grenelle du Centre ville » que j'organiserai en début de mandat, servira de test pour une action pédagogique « déchets » sur l'ensemble de la commune. Le retour à une fierté de leur commune pour les Arlésiens est de toute façon à ce prix.

Chaque année, se tiendra en Octobre une **Conférence communale des pratiques circulaires**, à l'initiative de la mairie. **Cette conférence sera organisée sous la responsabilité de la future Commission para-municipale de l'environnement que je prévois de créer dans le cadre de la rénovation fondamentale des pratiques démocratiques de la municipalité.** Le programme de cette conférence comprendra un volet « déchets » où la mairie fera le bilan des actions publiques de l'année écoulée, et les associations et professionnels échangeront ensemble afin de définir les lignes de progrès pour l'année suivante tant pour les habitants que pour les services de la commune et d'ACCM. Je veillerai à ajuster les budgets en conséquence pour l'année suivant cette conférence, et c'est pourquoi elle se tiendra en Octobre.

Je demanderai aux services de la commune de monter un kit ambulant de démonstration pédagogique avec l'appui des associations militantes dans ce domaine, et en relation avec les organisations de protection de la Nature et des paysages. Ce kit sera animé périodiquement dans tous les quartiers et villages de la commune, notamment à l'occasion des marchés ou des fêtes locales.

Un volet important de cette conférence annuelle concernera **l'éducation aux réflexes circulaires et au tri dès le plus jeune âge et tout au long de l'éducation des jeunes.** Les écoles, centres de formation, collèges et lycées seront impliqués. Les associations de parents d'élèves seront sollicitées, ainsi que les clubs sportifs de plein air.

4.3

Les locataires saisonniers seront traités comme tous les habitants.

En cas d'infraction caractérisée, comme le permet la loi, les propriétaires pourront voir leur responsabilité recherchée.

Notre équipe entend mettre en place tous les moyens permis pour un contrôle vigilant des locations saisonnières et des effets Airbnb. L'Office du tourisme sera mis à contribution pour informer les locataires de leurs obligations, et des contrôles susceptibles d'être effectués sur leur respect.

Je souhaite mettre en place **le permis de louer, et les visites des services en vue de l'attribution de ce permis comporteront un volet « tri »**, que je souhaite rendre opposable aux propriétaires.

5. Généralisation du compost

5.1

Concernant les quartiers hors centre-ville, des éco-composteurs seront remis gratuitement aux habitants. Une veille pédagogique sera exercée, sous forme d'une tournée auprès des maisons isolées par des formateurs, en partenariat avec des associations.

Concernant les quartiers d'habitat collectif, des concertations locales seront organisées. Selon les volontariats, il pourra être mis en place des centres d'éco-compostage volontaire dans les quartiers, avec gestion associative, et assistance contrôle par les services municipaux.

Sinon, il pourra être placé des bennes de déchets compostables, relevées régulièrement et transférées vers un centre municipal ou d'agglomération de compostage. La gestion de ce centre pourra être confiée à un éco-organisme, comme le prévoit le projet de loi sur l'économie circulaire en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Afin de valoriser la filière du compostage, la mairie mettra à disposition des Arlésiens des bennes de compost dans lesquelles il leur sera possible de venir prélever gratuitement du compost pour leur usage privé. Les emplacements et périodes de mise à disposition seront concertées avec les CIQ, et les éco-organismes intéressés.

5.2

Des composteurs seront mis en place près des cantines municipales là où ce sera possible après concertation avec les enseignants et les associations de parents d'élèves. Sinon, la collecte séparée des bio-déchets sera systématique.

Le personnel des cantines devra suivre des sessions de formation appropriées, avec un suivi annuel.

6. Nouveaux équipements municipaux

6.1

Des fontaines à eau seront installées dans l'espace public en grand nombre. Leur emplacement sera soumis à concertation avec les CIQ. Leur gestion sera municipale.

6.2

Des corbeilles de tri seront mises en place, en concertation avec les services chargés du patrimoine. Leurs emplacements seront choisis en concertation avec les CIQ. Leur design sera approprié ; je demanderai aux services du patrimoine de comprendre la nécessité de préserver prioritairement la qualité et la propreté de la ville, et en cas de difficulté, j'arbitrerai.

Je considère que des dispositifs enterrés ne doivent pas être refusés a priori, au prétexte des précautions archéologiques qu'ils nécessitent.

Beaucoup de villes riches en patrimoine, proches d'Arles, ont su traiter ces difficultés ; ce ne doit plus être une excuse pour ne rien faire à Arles.

7. Nouvelles réglementations

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en cours de débat à l'assemblée nationale comporte de nombreuses dispositions qui seront autant de réglementations nouvelles, à compter de 2020 pour certaines. J'ai moi même déposé plusieurs amendements visant à la rendre aussi opérationnelle et aussi rapidement que possible.

J'organiserai en Octobre 2020 la 1^{ère} **Conférence communale des pratiques circulaires** de mon mandat.

Elle sera consacrée à établir un « agenda circulaire » de mise en œuvre des nouvelles réglementations issues de cette loi pour la durée du mandat municipal.

Notre équipe veillera particulièrement à toutes les mesures visant à la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes. Ainsi, la question des déchets des opérations de démolition et de réhabilitation nécessite des dispositions contraignantes urgentes à Arles.

Nous veillerons aussi à mettre en œuvre sans délais les dispositions en faveur de la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages, qui devraient être obligatoires dès 2022.

Nous engagerons des **discussions avec les organismes et associations susceptibles de devenir des éco-organismes au sens du projet de loi** en cours de discussion. Les services de l'ACCM et de la Mairie seront organisés de façon à être leurs interlocuteurs responsables et à les aider à exécuter les missions d'intérêt général que le loi devrait permettre de leur déléguer.

7.1

L'usage des bouteilles et gobelets jetables sera interdit dès 2021. Certains acteurs auront peut-être des difficultés à respecter ce délai : la mairie traitera ces difficultés au cas par cas. Et maintiendra des tolérances justifiées pour cette année là.

Le projet de loi prévoit l'interdiction des plastiques non recyclables au 1 janvier 2025 ; nous l'appliquerons à Arles sans dérogations dans les espaces publics et municipaux au 1 janvier 2022. J'ai d'ailleurs co-signé un amendement en ce sens au projet de loi.

Le règlement d'occupation du domaine public aura été modifié fin 2020 après les conclusions de la conférence communale des pratiques circulaires d'octobre 2020.

7.2

Notre équipe œuvrera pour que le matériel utilisé dans les cantines soit recyclable au plus tôt. Le budget 2021 de la commune sera préparé en conséquence.

Monica MICHEL
Aviva SALTIEL, Isabelle BLUM, Eric BRASSART

ARLES CITOYENNE

STÉPHANE HÉDOUIN

2/7 classé par ordre alphabétique des listes



RÉPONSE DE LA LISTE “ARLES CITOYENNE” AU QUESTIONNAIRE DE L’ARLESIENNE CONCERNANT LES DECHETS

En préalable au questionnaire concernant la proposition de solutions pour réguler la gestion des déchets, il nous semble nécessaire de rappeler quelques fondamentaux, et en particulier ceux concernant le rapport entre l’argent et les déchets.

La gestion du déchet à un coût qui est très variable selon son type, par exemple des OMR (déchets des ménages) en enfouissement ont un coût d’environ 110€/tonne alors que les mêmes déchets en centre de valorisation énergétique (incinérateur avec production d’énergie thermique et/ou électrique) avoisinent les 120€/tonne. Cependant, une taxe appelée la TGAP de presque 13€ vient renchérir le coût de l’enfouissement, puisque c’est un déchet ultime stocké dans une alvéole (décharge). D’ailleurs, cette même TGAP peut aller jusqu’à 1000€/kg selon la nature du déchet.

Les coûts de collecte sont aussi importants à intégrer dans l’équation. Une tonne de déchets « valorisables » matières et énergie coûte de 6 à 15 fois plus cher à la tonne que des OMR en mélange. Un camion benne peut emporter environ 6 tonnes de déchets en mélange, avec un taux de compaction élevée, alors que les déchets valorisables, en plus d’être plus légers, ne supportent pas d’être fortement compactés, effectivement, ils deviennent difficilement triables automatiquement et manuellement. A titre d’exemple, le coût à la tonne de déchets triés est compris entre 400 et 600€ HT alors que le déchet en mélange coûte entre 180 et 240€ HT/tonne.

1. LES DECHETS DU MARCHE

Constat :

Depuis 2013, la réglementation impose que le marché d’Arles soit un marché dit « zéro déchet », ce qui signifie que les forains sont supposés repartir avec tous leurs déchets. Dans les faits, aucun dispositif ne leur est proposé, et c’est chaque année environ **220 tonnes de cartons, cagettes, fruits défraîchis et autres recyclables qui sont ramassés sans distinction et traités comme des ordures ménagères**, coûtant notamment 188 000 € à l’ACCM. Pourtant, l’association Zéro Déchets Pays d’Arles avait mené en 2017 une enquête montrant que la mise en place du tri serait non seulement possible mais rentable pour la ville, qui récupérerait le fruit de la vente de ces déchets au lieu de payer pour leur enfouissement.

*1 Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ?
Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de
l’organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?*

Tout d'abord, la loi a réparti les rôles entre la ville et l'agglo dans la gestion des déchets et la propreté. La gestion des déchets, c'est-à-dire la collecte et le traitement reviennent à ACCM, alors que la propreté reste une compétence de la commune.

Dans tous les cas, la responsabilité du producteur reste entière, et même si la nécessité de réduire les déchets à la source est essentielle, il restera toujours en fin de marché des déchets d'emballages et d'invendus. L'obligation qui pourrait être imposée aux producteurs de repartir avec leurs déchets produits ne ferait que déplacer le problème. Soit en augmentant les dépôts sauvages ou, au mieux, les déchets seraient déposés dans les bacs en périphérie de la ville.

Nous créerons des points d'apports volontaires Avec bacs roulants répartis sur toute l'emprise du marché, adapté aux différentes activités par secteur :

- Flux plastique et flux carton dans les espaces de vente de produits manufacturés (vêtements, accessoires, etc.)*
- Flux plastique, flux carton, flux bois, flux biodéchets dans les espaces de vente de produits frais (fruits et légumes, traiteurs, etc.)*
- Flux polystyrène pour les poissonniers.*

La collecte sera assurée par ACCM dans le cadre de sa mission, et sera supervisée par le service de propreté urbaine de la ville.

Cette collecte, qui ne nécessite qu'un très faible investissement sera mise en place dès le début du mandat. En effet, c'est une organisation efficiente qui doit être mise en place et après une campagne d'information portée auprès des marchands de plein vent, le dispositif sera déployé.

Une évolution de la redevance d'occupation du domaine permettra de disposer d'un outil d'incitation à la bonne gestion des déchets.

Dans les faits, la redevance sera constituée d'une partie fixe intégrant exclusivement la part liée à l'occupation du domaine et une part variable qui sera recalculée mensuellement sur la base de la qualité du tri et le niveau d'apport volontaire (déchets au sol).

Nous estimons que la valeur donnée concernant le coût de gestion des déchets (estimée à 188.000 € par l'Arlésienne) est largement sous-évalué.

2. ZONES COMMERCIALES ET DECHETS PROFESSIONNELS

Constat :

Depuis 2016, la loi sur la croissance verte oblige les plus gros producteurs de déchets (production supérieure à 1 100L/semaine) à pratiquer le "tri des cinq flux", c'est à dire à trier eux même le carton, le métal, le plastique, le verre et le bois générés par leurs activités.

Pour les plus petits producteurs de déchets, le ramassage est assuré par l'ACCM, mais **tout est collecté et traité en ordures ménagères, c'est à dire enfoui** (exemple de la Biocoop ou d'un opticien de Fourchon développé dans *l'Arlésienne* n°7). (Cela nous met ces entreprises à dos pour rien) Pourtant, la majorité de ces déchets pourrait être recyclés. Dans la zone Fourchon, aucune collecte sélective n'est organisée par la collectivité alors qu'on y trouve principalement des cartons, plastiques ou cagettes. Même constat pour la zone Nord.

D'autre part, rien n'est mis en place pour vérifier que les professionnels qui gèrent eux mêmes leurs déchets respectent la loi.

2.1 La loi n'obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s'agit davantage d'une question de volonté politique d'organisation de la collecte. Avez-vous l'intention de traiter cette question ? Comment ?

La loi n'oblige pas la collectivité à collecter les déchets des professionnels, cependant elle interdit de faire supporter à la collectivité donc aux contribuables la charge financière de la gestion des déchets des entreprises.

Il s'agit de proposer des solutions pour faire appliquer la loi. Comme pour les marchés de plein vent, les outils doivent être mis en place pour faciliter le geste de tri.

Dans les centres commerciaux modernes par exemple, des déchèteries professionnelles sont mises en place pour permettre le tri et l'évacuation des déchets.

Ces équipements sont mis à dispositions et exploités par un tiers qui peut assurer la collecte auprès des magasins si ces derniers ne sont pas autonomes.

La facturation de la gestion des déchets est proportionnelle aux déchets produits.

A compléter par la mise en place des déchèteries pro et de la redevance spéciale.

3. AMELIORATION DU TRI SELECTIF

Constat :

L'extension de la consigne de tri prévue en 2020 par l'ACCM devrait entraîner plusieurs modifications dans l'organisation des collectes (multiplication des points de distribution de sacs jaunes, développement de la collecte en points d'apports volontaires – les poubelle container, parfois enterré -, mise en place du tri dans les quartiers d'habitat social). Ces évolutions vont dans le sens de l'optimisation du tri, mais des questions subsistent.

3.1 Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

Ces points particuliers seront la priorité de notre police de la propreté. Elle aura un rôle d'information et d'éducation et si nécessaire d'investigation et verbalisation des contrevenants.

Il faut aussi augmenter les points d'apport volontaire et créer des locaux pour les déchets dans les rues commerçantes

3.2 *Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)*

Un bus de distribution sera aménagé pour cette utilisation, il se déplacera sur divers points d'Arles à des dates et lieux précisés aux Arlésiens sous forme de tableaux distribués par courrier en au début de chaque année.

Pour les commerçants une réflexion sera menée afin de trouver en commun une solution adéquate. Aujourd'hui la loi oblige les commerçants à gérer eux-mêmes leurs déchets. De plus en centre-ville, la société Taco and co a déjà la compétence pour certains flux comme le carton, le verre et les déchets organiques (en cours).

3.3 *Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?*

Nous avons prévu dans notre programme l'implantation de local à poubelle artistique (graphismes extérieurs pour embellissement du cadre urbain)

Responsabilité des bailleurs dans l'organisation de la gestion du tri.

4. POLITIQUE DE PREVENTION / SANCTION

Constat :

La verbalisation n'est pas la priorité politique de l'équipe actuelle et beaucoup de citoyens s'en plaignent. **Dépôts sauvages, erreurs de tri, sortie aux mauvais horaires...** les mauvais comportements ne sont jamais pointés du doigt et la politique de prévention et de pédagogie mise en place est manifestement insuffisante.

4.1 *Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?*

La verbalisation est un outil qui sera utilisé en dernier recours. Des actions de prévention, en particulier des actions pédagogiques seront mises en œuvre. En effet, nombre de citoyens ne connaissent pas le fonctionnement de la gestion des déchets, et le processus lié au traitement. Une information sera construite autour de l'économie circulaire et l'économie d'usage. Nous sommes dans une logique de réduction des déchets à la source. Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas.

En revanche, passé cette phase de pédagogie et d'information, il est clair que l'outil coercitif sera déployé et sa mise en œuvre sera portée par une police de la propreté, une équipe de 3 agents de la police municipale supplémentaire affiliée à cette tâche avec

investigation de recherche des responsables d'incivilité et la verbalisation de ceux-ci.

4.2 Quelle politique de pédagogie et d'accompagnement comptez-vous mettre en place ?

En plus de la campagne d'information et d'éducation en renforcement de celle prévu par l'ACCM, la police de la propreté aura en priorité au quotidien cette compétence en rappelant les règles de bienséance en gestion des déchets ainsi que les sanctions prévues en cas d'incivilité.

Impliquer les CIQ dans l'information autour de la propreté et des déchets

4.3 Plus spécifiquement, que proposez-vous pour inciter les locataires saisonniers à respecter les règles en matière de tri des déchets ?

La problématique du tri n'est pas tant dans le geste de tri, mais plutôt dans les moyens mis à disposition et la difficulté à réaliser ce tri. Il est évident que faire le tri en centre ville à Arles aujourd'hui relève du parcours du combattant. Entre les heures et les jours variables, les points de dépôts, les points d'apports volontaire et l'état des bacs et contenant, rien n'incite à un tri sérieux lorsqu'un touriste n'est présent sur la commune que quelques jours.

Nous disposerons des points d'apports volontaires en nombre suffisant pour faciliter le geste de tri. L'objectif est de réussir à porter le tri sur 4 flux en zones habitées. Verre, déchets valorisables, Ordures ménagères et Biodéchets.

La collectivité mettra à disposition des plaquettes d'information en plusieurs langues à destination des loueurs saisonniers

5. GENERALISATION DU COMPOST

Constat :

L'ACCM a lancé un partenariat avec l'association Petit à Petit pour expérimenter le compostage des déchets organique des particuliers (à la Roquette) et des restaurants du centre-ville (collectés par Taco and co).

L'objectif est de tester différents dispositifs qui pourront ensuite être généralisés pour répondre à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publié le 17 août 2015 qui prévoit : « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ».

5.1 Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés?

Il est évident que ce sujet fait partie de nos préoccupations et que nous l'avons inclus à notre programme par la distribution à tous les foyers de bac spécifique pour les biodéchets ainsi que des composteurs publics et PAV. Nous porterons une attention particulière à leur retraitement.

Le projet d'Arles Citoyenne prévoit la construction d'une usine de méthanisation dans le cadre de l'autonomie énergétique du territoire. La gestion des biodéchets est essentielle puisqu'il représente environ 30% du poids d'une poubelle soit plus de 100 kg/an et par habitant.

Les procédés de méthanisations, couplés à un compostage des digestats (reste de la production de méthane) permettent de créer un combustible à empreinte carbone nulle et ne produit que peu de particules fines. Pas de suie, ni de soufre.

Par ailleurs le méthane est riche en hydrogène et de procédé de reformage permette de convertir de méthane en hydrogène de manière industrielle.

5.2 Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

Oui et au-delà de l'engagement, cela est imposé par la loi. Dans tous les cas, la collecte des biodéchets, de toutes origines aura un intérêt pour le territoire puisqu'elle réduira le volume des déchets ultimes, mais aussi permettra de produire de l'énergie.

Pour rappel, le compost est produit en digestion aérobie et soumis à des normes importantes et particulier s'il est utilisé en épandage agricole. La difficulté aujourd'hui réside, non pas dans la fabrication du compost, mais dans la construction des plans d'épandage pour la réutilisation de ce compost. Un grand nombre de centre doivent éliminer le compost vers des filières qui ne permettent pas la valorisation agronomique, pour de problèmes de qualité ou des volumes trop importants.

6. NOUVEAUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

6.1 De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

Oui, nous disposerons des fontaines connectées au réseau d'eau potable dans des espaces publics accessibles. Cependant, nous serons vigilants au bon entretien de ces installations, et en particulier concernant la qualité sanitaire de ces équipements.

6.2 Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

Nous prévoyons une extension des corbeilles du centre-ville avec capacité de tri à la source, cela est une de nos priorités en ce qui concerne la gestion du tri.

7. NOUVELLES REGLEMENTATIONS

Constat :

Lors de la fêria, jusqu'à 135 tonnes de déchets sont ramassés par l'ACCM. Le chiffre est même utilisé pour estimer la fréquentation de l'événement. **Ces déchets, majoritairement**

des verres, emballages et bouteilles en plastique, ne sont pas recyclés. En tant que gestionnaires du domaine public, les communes peuvent réglementer les conditions d'utilisation des espaces publics.

7.1 Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (féria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

A titre de rappel en ce qui concerne les événements associatifs, plus de quarante associations ont signé le 22 mai 2017 la charte écocitoyenne, spécifiant l'utilisation d'écocup et le tri des déchets à la source.

La prise de conscience environnementale est de plus en plus importante chez les citoyens et elle l'est encore plus dans le monde associatif. Nous ne sommes pas partisans de légiférer sur tout, au risque de sombrer dans l'autoritarisme et ne plus laisser d'espace de liberté aux individus. En revanche, la ville pourra mettre à disposition des écocup à destination des organisateurs de manifestations, contre caution, pour qu'ils n'aient pas à en supporter l'investissement.

7.2 Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastique dans les cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

Pour ce sujet, la difficulté ne réside pas dans le remplacement du plastique à usage unique mais plutôt dans la gestion des emballages en retour. Pour des raisons de sécurité sanitaires, les produits emballés sont tracés, la propreté et la stérilisation des contenants sont essentielles pour garantir une sécurité sanitaire sur l'ensemble de la chaîne entre la confection des repas et l'assiette du consommateur.

Un travail sera conduit pour inventer un dispositif permettant de supprimer la plus grande partie des contenants à usage unique, et probablement en créant un outil dédié pour réaliser cet objectif en 2022.

8. Plus

8.1 D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ? Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?

Nous portons un intérêt particulier à cette question, le tri à la source, la valorisation et la gestion de ceux-ci sont prévus dans notre programme, nous y travaillons depuis des années soit individuellement, soit collectivement à des niveaux différents, ces actions et réflexions nous amènent aujourd'hui proposer un projet qui traite le sujet de l'environnement en général et celui des déchets en particulier avec un réel professionnalisme et de vraies compétences.

Les déchets organiques sont centraux dans la gestion des déchets urbains. On parle des déchets issus des ménages, mais on occulte souvent d'autres déchets, liés également aux activités humaines. Cela concerne les bous et les graisses issues des installations de

traitement des eaux usées, ou encore les déchets agricoles ou ceux issus de la filière agroalimentaire.

Arles citoyenne propose de construire une installation, à l'échelle du Pays d'arles pour apporter une réponse durable, avec des retombées économiques importantes sur la commune, une unité de méthanisation s'inscrivant dans la démarche d'autonomie énergétique.

Les déchets ont de la valeur, à nous d'en tirer le meilleur parti.

Pour regarder le sujet dans une cadre plus institutionnels et au regard de la loi de décentralisation et des transferts de compétences de la loi NOTRe, La compétence déchets, pour ce qui est de leur gestion (collecte, transport et traitement) revient à l'ACCM. Il est donc essentiel que l'intercommunalité se dote d'une réelle ambition pour porter ces objectifs. A ce titre, un vice-président sera porteur de cette délégation, avec celle de l'eau qui sont pour nous indissociables.

ARLES DES AVENIRS À PARTAGER

DAVID GRZYB

3/7 classé par ordre alphabétique des listes

**QUESTIONNAIRE – L'ARLESIENNE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

**DAVID GRZYB ET SON EQUIPE
CANDIDATS ELECTIONS MUNICIPALES ARLES**

DECEMBRE 2019

PREAMBULE

Depuis plus de 50 ans, les politiques de gestion des déchets ont constamment évolué, pour faire face à l'augmentation considérable de la production de déchets. Sur notre territoire comme ailleurs, les acteurs publics ont tenté de s'adapter. Ils ont organisé de nouveaux services (cf. mise en place du tri sélectif...), maillé le territoire de nouveaux équipements pour mieux collecter et traiter les déchets (cf. création déchetteries...), sur la base des plans départementaux, coordonnés initialement par l'Etat, puis transférés aux Conseils Départementaux en 2005.

Même si des mesures significatives ont été mises en œuvre au fil du temps (cf. fermeture de l'incinérateur), la gestion des déchets à Arles, comme en Pays d'Arles, n'est pas encore à la hauteur des enjeux. Ainsi, les tonnes de déchets produits annuellement restent très insuffisamment valorisées. Cette situation est coûteuse pour les finances publiques et n'est pas satisfaisante d'un point de vue de la gestion économe, rationnelle et durable de la ressource.

Aujourd'hui, les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets ont changé. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont une compétence intercommunale. Désormais, ce sont les régions qui planifient, via le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGPD), les modalités du traitement de tous les déchets sur le territoire régional.

Ainsi, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a, dans le cadre de l'adoption du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable pour l'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté son PRGPD, après enquête publique. Celui-ci décline les objectifs nationaux au niveau régional :

- Réduction d'ici 2025 de 10% de la production des déchets non dangereux et non inertes d'ici 2025,
- Augmentation de 10% de la quantité de déchets non dangereux et non inertes préparés pour une réutilisation,
- Division par deux des quantités de déchets d'activités économiques, non dangereux, non inertes collectés en mélange avec les déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 par rapport à 2015,
- Valorisation de 65% des déchets non dangereux, non inertes,
- Augmentation de 120 000 tonnes (en région) des déchets d'emballages triés,
- Tri à la source de 450 000 tonnes (en région) de biodéchets d'ici 2025,
- Valorisation de 90%, puis 100% des mâchefers produits d'ici 2025, puis 2031.

Les objectifs sont clairs. Le cap est fixé !

Il sera donc de notre devoir, demain, avec le concours de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette de reprendre ces objectifs quantitatifs et de les adapter à notre territoire, en termes de volume à traiter et d'équipements à créer.

Le PRGPD, adopté, par la Région nous oblige !

1. LES DÉCHETS DU MARCHÉ

Constat :

Depuis 2013, la réglementation impose que le marché d'Arles soit un marché dit « zéro déchet », ce qui signifie que les forains sont supposés repartir avec tous leurs déchets. Dans les faits, aucun dispositif ne leur est proposé, et c'est chaque année environ 220 tonnes de cartons, cagettes, fruits défraîchis et autres recyclables qui sont ramassés sans distinction et traités comme des ordures ménagères, coûtant notamment 188 000 € à l'ACCM. Pourtant, l'association Zéro Déchets Pays d'Arles avait mené en 2017 une enquête montrant que la mise en place du tri serait non seulement possible mais rentable pour la ville, qui récupérerait le fruit de la vente de ces déchets au lieu de payer pour leur enfouissement.

1.1 Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ? Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de l'organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?

La réduction du volume des déchets à traiter par la collectivité doit être un objectif constant. Ainsi, les manifestations et autres événements organisés par la puissance publique, comme le fonctionnement quotidien de la collectivité, doivent favoriser la réduction des déchets à la source, leur tri et leur recyclage.

Les marchés d'Arles sont de grands marchés, en particulier celui du samedi qui est un des plus grands de Provence, et représente une institution à laquelle sont très attachés les Arlésiens et les habitants du Pays d'Arles. Avec celui du mercredi, ce sont des marchés fournissant un très large éventail de produits, tant en variété qu'en qualité. Ils occasionnent la production de multiples déchets, qui à ce jour ne sont pas pris en charge comme le demande la loi.

A cette heure, l'idée du marché « zéro déchets » où les commerçants ramporteraient leurs déchets, se heurte aux interrogations des forains, et au risque que les déchets soient déversés n'importe où sur le chemin du retour ou sur un autre marché le lendemain. Nous aurons donc à convaincre, d'abord les commerçants et les agents municipaux, voire la clientèle. Pour faire évoluer les conditions de collecte des déchets du marché, une première démarche pédagogique en direction des commerçants, des équipes chargées du placement et du nettoyage, et des clients s'impose.

Il s'agit d'abord de prévenir la production des déchets :

- Nous interdirons d'emballer des marchandises dans des sacs en plastique fin, et encouragerons les clients à venir avec paniers et cabas.
- Nous encouragerons les commerçants forains à prévenir la production de bio-déchets alimentaires, en mettant de côté les articles impropres à la vente, qu'ils pourront soit vendre à un prix symbolique (fruits pour la compote, légumes pour la soupe), soit donner.

- Nous veillerons à maintenir le droit ancestral au glanage, et pour cela nous travaillerons avec les associations mobilisées sur les questions d'aide alimentaire aux plus démunis dans un souci d'entraide et de solidarité (cf. maraude...).

La deuxième étape consiste à récupérer les déchets valorisables, emballages et bio-déchets. Pour parvenir à cet objectif, il est impératif qu'ils ne soient pas mélangés, et nous organiserons le tri à la source par le producteur, sous surveillance du personnel municipal. Nous installerons aux endroits les plus appropriés du linéaire du marché des zones de dépôt temporaire séparées pour chaque type d'emballages recyclable : cartons, cagettes bois, cagettes plastiques, que les forains devront déposer. Ils seront ensuite dirigés séparément vers le circuit de valorisation et recyclage. On peut, aussi, imaginer la revente de sachets de bois de cagette.

Pour les bio-déchets impropres à la vente et ne pouvant être donnés, fruits, légumes, fleurs et plantes, nous placerons des conteneurs type conteneurs à déchets ménagers, le long du linéaire. A la fin du marché, une benne de collecte spécifique sera dédiée à leur ramassage, afin qu'ils soient dirigés vers le compostage. Ce compost profitera aux plantations du service des espaces verts et en cas de volume conséquent sera proposée à la vente aux particuliers.

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'extension des capacités de tri et de valorisation du plastique par les services ad hoc de la communauté d'agglomération, conformément aux évolutions réglementaires, nous facilitera la collecte de ces matériaux et leur expédition vers des sites de recyclage.

Ces engagements obligeront à de nouvelles pratiques les agents territoriaux qui assurent le nettoyage du domaine public à l'issue des marchés, mais cela ne suppose pas une réorganisation des services municipaux concernés. Il s'agira de faire partager de nouvelles consignes et de prévoir de nouvelles modalités d'intervention pour ces équipes. Le matériel roulant qui accompagne ces équipes sera adapté à cette volonté de tri.

Afin de tendre vers cet objectif de « marchés zéro déchets », les premiers mois de notre action municipale seront dédiés à l'élaboration de cette nouvelle méthode de nettoyage des marchés, à la concertation, puis à la formation des agents concernés, dont les placiers, incontournables dans le dispositif pour leur connaissance des commerçants, puis avec les commerçants ambulants, afin d'expérimenter cette nouvelle organisation avant la fin de l'année 2020.

Une évaluation du nouveau dispositif sera conduite après les trois premiers mois d'application, afin de procéder aux éventuels ajustements et valider définitivement les nouvelles conditions de nettoyage et collecte des déchets, issus des marchés hebdomadaires, par arrêté municipal.

L'adoption de cet arrêté, et des contrôles réguliers permettront de constater et éventuellement sanctionner les éventuels contrevenants à ce nouveau dispositif : rappels à l'ordre oral ou écrit en cas de dysfonctionnement, et en cas de transgression caractérisée, nous prononcerons des avertissements, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, voire des amendes.

2. ZONES COMMERCIALES ET DÉCHETS PROFESSIONNELS

Constat :

Depuis 2016, la loi sur la croissance verte oblige les plus gros producteurs de déchets (production supérieure à 1 100L/semaine) à pratiquer le “tri des cinq flux”, c’est à dire à trier eux même le carton, le métal, le plastique, le verre et le bois générés par leurs activités.

Pour les plus petits producteurs de déchets, le ramassage est assuré par l’ACCM, mais tout est collecté et traité en ordures ménagères, c’est à dire enfoui (exemple de la Biocoop ou d’un opticien de Fourchon développé dans *l’Arlésienne* n°7). Pourtant, la majorité de ces déchets pourrait être recyclés. Dans la zone Fourchon, aucune collecte sélective n’est organisée par la collectivité alors qu’on y trouve principalement des cartons, plastiques ou cagettes. Même constat pour la zone Nord.

D’autre part, rien n’est mis en place pour vérifier que les professionnels qui gèrent eux-mêmes leurs déchets respectent la loi.

2.1 La loi n’obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s’agit davantage d’une question de volonté politique d’organisation de la collecte. Avez-vous l’intention de traiter cette question ? Comment ?

Rappel : Un professionnel peut choisir les filières qui conviennent à sa production de déchets, et n’est pas obligé de confier ses déchets à la collectivité ; si celle-ci ne fournit pas le service qu’il espère, il peut en changer, même si sa production est inférieure au seuil d’obligation. C’est différent pour le particulier qui lui, ne peut passer que par le service fourni par la collectivité.

Comme indiqué, la collecte et le tri des déchets par les professionnels sont encadrés par la Loi. Notre obligation sera donc de respecter et faire respecter la législation, en vigueur. La collectivité y a tout intérêt, afin d’orienter les flux de déchets dans les bonnes filières, mais surtout essayer d’en limiter la production, la dangerosité, les pollutions, et à terme ralentir la saturation des équipements qui reçoivent les déchets ultimes. Il y a également une question d’économie, la gestion de ces déchets en mélange coûtant plus cher que les déchets orientés vers le recyclage.

La requalification - indispensable (cf. nos propositions pour le développement économique de notre territoire) - de la zone commerciale de Fourchon, zone d’intérêt communautaire doit apporter des réponses concrètes pour favoriser le tri et la valorisation des déchets produits par les 80 enseignes qui y sont présentes. Là aussi, les propositions techniques formulées par les services ad hoc de notre communauté d’agglomération et par le prestataire de services qui accompagnera notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans ce projet de requalification de la zone de Fourchon devront être partagées avec les principaux intéressés : les commerçants eux-mêmes.

Cette concertation préalable à la mise en œuvre de nouvelles conditions de collecte, de tri et de valorisation des déchets sera le gage de la réussite de ce futur dispositif. A cette heure, il serait maladroit de proposer des actions concrètes, sans avoir préalablement validé, avec les principaux intéressés, leur opportunité et leur pertinence.

Pour les autres professionnels, et en particulier pour les professionnels du BTP, l'absence d'une déchetterie dédiée est extrêmement préjudiciable. De nombreux professionnels, dont plusieurs autoentrepreneurs se débarrassent des gravats et autres déchets de chantier le long des nombreux chemins vicinaux et ruraux. Ainsi, se constituent régulièrement en Camargue ou en Crau de véritables décharges sauvages. Nous renforcerons les moyens de contrôle et d'investigation quant à ces pratiques délictueuses et saisisons, chaque fois que cela est possible, les services de la Justice pour que des sanctions pénales soient engagées.

Il conviendra de proposer à tous ces professionnels un équipement (déchetterie) qui leur sera exclusivement dédié. Cette « déchetterie pour les professionnels » doit être payante. En effet, le professionnel facture le traitement des déchets au particulier. Il n'est donc pas opportun que la collectivité propose dans ce domaine un service gratuit. Nous chercherons à implanter cette nouvelle déchetterie pour les professionnels en zone nord, où un site d'implantation d'une déchetterie publique semble avoir été trouvé par la communauté d'agglomération. Cette proximité favorisera les conditions de collecte des déchets triés et donc leur expédition vers des sites de valorisation adaptés, en fonction de la nature de chacun d'entre eux.

Nous négocierons avec les commerçants et établissements de restauration situés en cœur de ville, afin de mettre en œuvre et proposer un service « payant » de collecte de déchets, leur permettant de satisfaire leurs obligations législatives, sans que celles-ci soient supportées par l'ensemble des contribuables locaux.

Déjà, avec le concours de la Plateforme Ouverte au Public (POP) et plus particulièrement avec la société Taco and Co, des prestations existent pour la collecte du verre, des cartons et des bio-déchets. Nous examinerons avec les animateurs de la plate-forme et les commerçants, les conditions de renforcement de ces prestations. A termes, et sous réserve d'une validation juridique et à la suite d'une large concertation avec les principaux concernés, nous examinerons la possibilité de transformer ces modalités de collecte en obligation par arrêté municipal. Comme pour les marchés (cf. & ci-dessus), l'adoption de cet arrêté permettra de constater et éventuellement sanctionner les éventuels contrevenants à ce nouveau dispositif.

Enfin, la sensibilisation du monde professionnel à la gestion écologique de ses déchets est propice à une salutaire prise de conscience, qui a elle-même des échos dans les foyers de leurs employés. De plus, elle contribue à faire essaimer de nouvelles idées chez les entrepreneurs, et peut favoriser l'émergence d'initiatives dans ce domaine prometteur de l'économie circulaire.

3. AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF

Constat :

L'extension de la consigne de tri prévue en 2020 par l'ACCM devrait entraîner plusieurs modifications dans l'organisation des collectes (multiplication des points de distribution de sacs jaunes, développement de la collecte en points d'apports volontaires – les poubelle container, parfois enterré -, mise en place du tri dans les quartiers d'habitat social). Ces évolutions vont dans le sens de l'optimisation du tri, mais des questions subsistent.

3.1 Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

La gestion, la collecte des déchets et plus généralement la propreté ont souffert au cours de ces dernières années d'un déficit criant d'information, de sensibilisation, bref de pédagogie. Ainsi, chez un grand nombre de nos concitoyens persiste une méconnaissance du circuit des déchets, source d'infractions et de confusions « poubelles/propreté », « balayeur/éboueur ». Cette indispensable pédagogie n'exclut pas la fermeté, à l'encontre des contrevenants malintentionnés.

Notre municipalité sera peu encline (sauf obligations légales) à développer et multiplier les Points d'Apport Volontaires. Nous privilégierons une collecte en « porte à porte ». Ce ramassage en porte à porte est déjà la règle dans la plupart des quartiers et villages de notre commune. Cela suppose néanmoins de renforcer les moyens de contrôle et de sanction pour les contrevenants, qui ne respecteront pas les jours et heures de dépôt des sacs de collecte ou de tri.

Cela suppose également, en particulier en cœur de ville, de mobiliser les « loueurs de meublés touristiques » afin qu'ils sensibilisent leur clientèle. Si des infractions répétées venaient à être constatées, le propriétaire serait considéré comme responsable et sanctionné. Le visiteur habite la même planète que nous, de nos jours les consignes de tri existent dans de nombreux pays, avec de nombreuses variantes ; une communication spécifique dans plusieurs langues doit être élaborée et mise à disposition dans le logement.

3.2 Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (Pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)

Il ne s'agira pas, pour notre municipalité, d'augmenter en de fortes proportions, le nombre de sacs de tri donnés aux ménages arlésiens. En cas de nécessité, une fois la dotation déterminée comme juste délivrée, l'octroi de nouveaux sacs de collecte sera un service payant. Il nous semble nécessaire également d'examiner les modalités de distribution de ces sacs, en fonction de la composition de la famille. Il est évident que la dotation en sacs de tri ne peut être identique entre un célibataire et une famille de cinq enfants.

Cependant, nous nous efforcerons à multiplier les lieux de retrait de ces sacs sur l'ensemble du territoire communal et intercommunal. Ainsi, a minima toutes les maisons publiques de quartier et mairie annexe devront pouvoir assurer ce service. Afin de réguler les conditions d'octroi et d'éviter d'éventuelles dérives, un logiciel de gestion sera créé et accessible dans tous les points de distribution.

La délivrance des sacs de tri sera l'occasion pour l'agent chargé de cette mission de s'assurer et sensibiliser nos concitoyens aux bonnes pratiques de tri (cf. aplatir les emballages dans les sacs de tri pour en diminuer le volume ; en utiliser moins, et les sortir moins fréquemment...)

3.3 Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la plupart des quartiers d'habitat collectif ne sont pas desservis par les moyens de la collecte sélective des Ordures Ménagères. Cette situation ne peut perdurer. Nous nous inspirerons pour les patrimoines de Logements Locatifs Sociaux à reproduire ce que nous avons déjà réalisé sur le patrimoine de la SEMPA, quartier de Griffeuille, à savoir la création de conteneurs enterrés, dont une partie des bacs sont réservés à la collecte sélective. Je suis le seul, parmi tous les autres candidats à ne pas être dans l'incantatoire ou le vœu pieux sur cette question, puisque j'ai déjà mis en œuvre cette collecte sélective au sein d'un quartier d'habitat social.

Nous solliciterons la contribution des bailleurs sociaux pour la création de ces nouveaux équipements, indispensables pour tous les ménages qui vivent au sein de leur patrimoine. De plus, comme déjà réalisé à Griffeuille, nous créerons des espaces délimités pour le stockage, puis la collecte des encombrants, dont le ramassage devra être assuré, dans un délai maximal de 15 jours par les services dédiés.

Pour l'habitat collectif privé, nous réunirons les syndics de gestion pour examiner, avec eux, les modalités de la mise en œuvre de cette collecte sélective des Ordures Ménagères lorsqu'elle n'existe pas encore, au sein des patrimoines dont ils assurent la gestion.

Dans tous les cas, pour l'habitat vertical, le tri et le recyclage des déchets imposent d'adopter des méthodes adaptées aux contraintes de ces sites, où l'espace est limité et la population dense. Les efforts de pédagogie, pour être efficaces, nécessitent d'aller au contact direct des habitants et de s'adapter à leurs besoins particuliers. Nous y veillerons, en mobilisant les services concernés de l'ACCM.

4. POLITIQUE DE PRÉVENTION / SANCTION

Constat :

La verbalisation n'est pas la priorité politique de l'équipe actuelle et beaucoup de citoyens s'en plaignent. **Dépôts sauvages, erreurs de tri, sortie aux mauvais horaires...** les mauvais comportements ne sont jamais pointés du doigt et la politique de prévention et de pédagogie mise en place est manifestement insuffisante.

4.1 Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?

Ce sont sur ces questions et non sur l'hypothétique lutte contre les crimes et les délits qu'une Police municipale prend tout son sens et son intérêt. La volonté de faire de notre commune une commune propre ne tolère aucun laxisme.

Comme indiqué plus haut, les conditions de collecte et de tri des déchets ménagers et assimilés, même s'ils relèvent de compétences intercommunales, feront l'objet – après concertation et validation – d'arrêtés municipaux permettant de verbaliser les éventuels contrevenants.

Nous rappelons, sur ce sujet (cf. volet Propreté et services publics de proximité : davidgrzyb.fr), notre volonté de renforcer nos services publics de proximité, notamment à travers la création d'Equipes Territoriales d'Intervention, encadrées par des « Gardes champêtres 2.0 ». Ces agents assermentés auront la capacité de verbaliser ces contrevenants (cf. résidus de déménagements sortis le dimanche sans aucun espoir de collecte etc...).

Cependant, avant la sanction, il sera nécessaire de sensibiliser et d'informer. Des campagnes régulières de communication seront conduites via tous les canaux d'information à notre disposition (affichage, lettre, revue municipale, site internet, réseaux sociaux, actions dans le cadre scolaire etc...). Là aussi, nous nous inspirons des actions conduites quartier de Griffeuille, par la SEMPA, où des panneaux ont été posés sur les principaux points de collecte des OM avec le message suivant « : Vous feriez cela chez vous ? ».

Enfin, la création de temps d'accueil pour les « nouveaux arrivants » nous permettra de délivrer également informations et renseignements à toutes celles et tous ceux qui feront le choix de venir s'installer dans notre commune.

4.2 Quelle politique de pédagogie et d'accompagnement comptez-vous mettre en place ?

Pour atteindre les objectifs attendus dans la prévention de la production de déchets, l'amélioration de la collecte, du traitement et de la valorisation de nos déchets, l'action publique ne suffira pas si elle ne s'appuie pas sur une sensibilisation permanente de nos concitoyens.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, sans leur participation et sans leur contribution actives, les résultats ne seront pas à la hauteur de ceux escomptés. Comme indiqué précédemment, nous construirons, sur ces questions, avec les services de la communauté d'agglomération de véritables campagnes d'informations, adaptées aux publics ciblés : jeunes via des opérations de sensibilisation pendant les temps périscolaires, particuliers vivant en zones pavillonnaires, ménages vivant en habitat collectif, commerçants, restaurateurs et hôteliers, loueurs saisonniers, entrepreneurs... tous doivent être invités à participer à l'amélioration de la collecte et de la valorisation de nos déchets.

4.3 Plus spécifiquement, que proposez-vous pour inciter les locataires saisonniers à respecter les règles en matière de tri des déchets ?

Comme indiqué précédemment, ce sont vers les propriétaires de ces locations que nous concentrerons notre action. D'abord d'informations et de sensibilisation, puis éventuelles de sanctions en cas de constats d'infractions répétées. Nous leur proposerons des outils de communication multilingues, élaborés par les services concernés (affichettes, messages dans le cadre de confirmation de réservation etc...).

5. GÉNÉRALISATION DU COMPOST

Constat :

L'ACCM a lancé un partenariat avec l'association Petit à Petit pour expérimenter le compostage des déchets organique des particuliers (à la Roquette) et des restaurants du centre-ville (collectés par Taco and co).

L'objectif est de tester différents dispositifs qui pourront ensuite être généralisés pour répondre à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publié le 17 août 2015 qui prévoit : « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio-déchets dans les ordures ménagères résiduelles ».

5.1 Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés ?

Ne plus mélanger les bio-déchets aux ordures ménagères est un enjeu majeur, car par le compostage ils peuvent revenir aux sols et les amender, tout en allégeant la facture pour la collectivité. L'obligation légale qui prévoit la généralisation de cette valorisation permettra d'obtenir les moyens qui pouvaient manquer, et elle sera, par définition, respectée. Cependant, il convient de rappeler que les ménages arlésiens vivant en maison individuelle peuvent disposer, sur la commune d'Arles et depuis une quinzaine d'années désormais, d'un composteur individuel, fourni gratuitement et assorti d'une proposition de formation.

Cette action sera maintenue et répétée pour tous les nouveaux lotissements, et assortie d'actions individuelles et collectives d'information/formation au compostage.

L'enjeu sera donc de développer la récupération des matières fermentescibles, dans les zones d'habitat collectif et au cœur de notre agglomération, où l'habitat n'est pas adapté au composteur individuel. L'expérience conduite, quartier de la Roquette avec le précieux concours de l'association Petit à Petit devra être évaluée. En effet, le composteur installé connaît un vif succès (tant mieux !), et est logiquement saturé. Cette expérience doit nous permettre d'estimer le nombre d'habitants, pouvant être desservis par un composteur collectif. S'engager pour un développement massif de ces équipements sur le domaine public serait une facilité, dont il sera opportun de vérifier préalablement la réelle faisabilité. En effet, aux côtés de ces composteurs collectifs, existent déjà des points d'apports volontaires pour la collecte du verre et/ou du textile. Ces équipements occupent donc une place non négligeable sur le domaine public. Sans contrôle et sans surveillance, ils peuvent rapidement se transformer en de véritables lieux de décharge, à ciel ouvert.

En raison de ces risques et comme indiqué plus haut, notre municipalité n'est pas très favorable à la multiplication de ces points d'apport volontaires. Ainsi, s'il peut et doit exister de nouveaux sites pour l'implantation de composteurs collectifs, nous conduirons une réflexion pour la mise en œuvre d'une collecte des fermentescibles, en porte à porte avec de nouveaux moyens de transports, tels que les triporteurs ou par chevaux attelés.

5.2 Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

Sur le principe, la réponse est bien évidemment oui, dans une démarche pleinement cohérente avec la décision de permettre à chaque école, d'avoir son jardin accessible aux enfants, et donc un jardin utilisateur de compost. Cependant, il conviendra d'étudier soigneusement la faisabilité, car les locaux devront être adaptés ; certains sont déjà assez exigus et peu pratiques et les moyens de les améliorer devront être recherchés. Il y a 43 écoles à Arles, et il faudra y consacrer sans doute plusieurs années. Cela passe aussi par la lutte contre le gaspillage alimentaire, enjeu important dans les cantines, scolaires et autres, qui est une manière de prévenir la production de déchets.

La Loi comme le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets fixent, en matière de valorisation par compostage des déchets fermentescibles, des objectifs clairs. Notre devoir, avec le concours des services de la communauté d'agglomération, sera de les atteindre, et au-delà des cantines scolaires, nous travaillerons à intégrer dans la démarche les autres structures d'accueil du public : restaurant municipal et universitaire, structures petite enfance, foyers personnes âgées etc.

Pour cela, des séances de formation seront organisées pour tous les agents préparant les repas et autres services alimentaires, qui prendront également en compte le strict respect des règles d'hygiène et de salubrité dans toute la chaîne de préparation des repas.

6. NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

6.1 De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

Oui. Avec l'augmentation des températures, en particulier en saison estivale et avec notre volonté d'accueillir nos visiteurs dans les meilleures conditions possibles, l'accès à des fontaines d'eau potable est une nécessité. Nous négocierons avec l'actuel délégataire du service de l'alimentation en eau potable (SAUR) pour qu'il nous accompagne dans cette volonté.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que le « privé » s'est emparé de cette question sur notre territoire, puisque dans le cadre de l'aménagement sa nouvelle zone commerciale « Shopping Promenade », le groupe FREY propose au chaland une fontaine à eau en accès libre.

6.2 Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

Je n'ai jamais cru et ne crois pas que le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé soit une contrainte pour le déploiement de corbeilles de collecte et de tri des déchets sur le domaine public. D'autres villes, classées au patrimoine mondial de l'humanité disposent de ce type d'équipements. Sans doute, Architecte des Bâtiments de France et Direction du patrimoine de la ville d'Arles imposeront un mobilier urbain plus coûteux que d'autres, mais ils ne pourront être sérieusement un frein à ce déploiement, indispensable pour favoriser la propreté de nos espaces urbains, notamment en cœur de ville.

A ce titre, ces questions relatives aux équipements de collecte et de tri sur la voie publique devront être pensées dès la conception des programmes de requalification des places et espaces publics, tels que ceux attendus dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif national « Cœur de ville ». Or, l'aménagement précipité de la place Wilson ne me semble pas avoir respecté ce prérequis. Pourtant, il existe à proximité immédiate de cette place de nombreux établissements de restauration, dont de la restauration rapide, malheureusement pourvoyeurs de déchets. La présence à proximité de ces établissements de poubelles et de poubelles favorisant le tri est une absolue nécessité.

Ce sont les modalités de leur collecte qui devront être définies puis mises en œuvre avec les services concernés de la communauté d'agglomération. Soit, celles-ci se font avec une seule équipe et un seul véhicule, capables de séparer la collecte des déchets valorisables de ceux qui ne le sont pas, soit celles-ci se fera avec deux équipes et deux types de véhicules distincts. Sans doute, le critère du coût déterminera notre choix. Il existe un levier réglementaire concernant les commerces de vente alimentaire à emporter et de restauration rapide, lesquels peuvent être responsabilisés pour ramasser les déchets d'emballages disséminés autour de leur emplacement. Nous actionnerons ce levier, et associerons les commerces très pourvoyeurs de déchets au coût induit pour la collectivité.

7. NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Constat :

Lors de la fêria, jusqu'à 135 tonnes de déchets sont ramassés par l'ACCM. Le chiffre est même utilisé pour estimer la fréquentation de l'événement. **Ces déchets, majoritairement des verres, emballages et bouteilles en plastique, ne sont pas recyclés.** En tant que gestionnaires du domaine public, les communes peuvent réglementer les conditions d'utilisation des espaces publics.

7.1 Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (fêria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

Incontestablement, que la Loi l'exige ou pas, nous devons tendre vers cet objectif de ne plus avoir recours à des bouteilles et autres gobelets jetables, à la fois lors des manifestations qui jalonnent le calendrier de notre collectivité, mais aussi plus largement pour tous les établissements de restauration rapide et de vente à emporter.

Déjà, j'observe que sans attendre de quelconques injonctions de la part des pouvoirs publics, des organisateurs d'événements ou de manifestation ont recours à des gobelets consignés (cf. EcoCup® ou autres dispositifs). C'est le cas dans plusieurs bodegas lors des Férias, ce fût aussi le cas sur le site des Papeteries Etienne, lors de manifestations comme le Long Sunday ou une Saison au Papet'. Ces initiatives « spontanées » seront à encourager. D'ailleurs, le Parc Naturel Régional de Camargue proposait d'accompagner l'organisation de manifestation « écoresponsables ». Cette démarche sera à encourager systématiquement. Après une première période d'incitations, nous examinerons à mi-mandat le caractère obligatoire, par arrêté municipal, de cette organisation pour toutes les manifestations, organisées sur le domaine public,

Mais surtout, il existe une initiative associative « La Vaisselle Arlésienne », soutenue par l'Etat et la Région, dans le cadre du dispositif « Fili-Déchets » et qui vise à créer un nouveau dispositif de consigne pour les contenants utilisés par les établissements de vente à emporter et de restauration rapide. Des expériences vont être conduites à Gap et à Arles, semble-t-il. Notre équipe suivra, avec une très grande attention, cette expérimentation qui, si les résultats sont concluants, transformera les habitudes dans ce domaine et éliminera un volume considérable de déchets produits.

Oui. Nous nous engagerons pour ne plus avoir recours à termes, sur l'ensemble de notre territoire communal et intercommunal, à tous les contenants plastiques et/ou non valorisables.

7.2 Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastiques dans les cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

Au regard de notre engagement à ne plus avoir recours à termes à tous les contenants plastiques et/ou non valorisables, notre collectivité devra être exemplaire dans ses propres pratiques : repas au sein des établissements municipaux (cantines, structures petite enfance, foyer personnes âgées, buffets et apéritifs protocolaires etc...). Cependant, cette volonté suppose, au regard des pratiques actuelles, de conséquents efforts et sans doute changements de nos habitudes et méthodes de travail. Annoncer une échéance, sans étude préalable permettant de définir l'ensemble des nouvelles actions à mettre en œuvre et prévoir les investissements que celles-ci imposent serait, de notre point de vue, irréaliste. Nous ferons tout pour que notre volonté soit effective à la fin de notre mandat.

8. Plus

8.1 D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ? Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?

Comme indiqué en préambule, notre politique en matière de gestion des déchets cherchera, au moins dans un premier temps, à atteindre les objectifs nationaux repris et renforcés dans le Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets (PRGPD). La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dont c'est une des principales compétences, sera le pivot de nos actions, en partenariat avec chaque commune de notre intercommunalité, qui elles conservent la compétence propreté. A n'en pas douter, une meilleure coopération entre services intercommunaux et services communaux permettront d'améliorer « la propreté » de notre territoire.

Cela passera également par un appel et des rappels constants au civisme de nos concitoyens. Il n'est pas acceptable que des vieux matelas soient toujours sortis sur la voie publique le dimanche matin, alors que chacun sait qu'il n'y a aucune chance que celui-ci soit ramassé. Communication, sensibilisation mais aussi verbalisations seront les outils que nous déploierons également pour améliorer la propreté et la gestion de nos déchets.

Nous réorganiserons la collecte des encombrants : le citoyen prendra toujours rendez-vous avec le service de ramassage des encombrants (qui dépend d'ACCM), qui lui adressera par mail un bon d'enlèvement, qu'il imprimera et scotchera sur l'objet au moment où il le déposera sur la voie publique. Il sera dès lors facile de faire la part des choses entre le déchet réglementaire déposé en attente de son enlèvement, et les dépôts sauvages, pour lesquels l'équipe du garde-champêtre 2.0 aura sera alertée.

Il n'y a pas que le centre-ville, et il ne faut pas oublier les déchetteries, qui sont des équipements publics indispensables. Elles ont été très négligées et ont absolument besoin d'être remises à niveau, pour encourager le geste de tri, recevoir les encombrants, et seront rééquipées pour recevoir dans des conditions réglementaires les déchets potentiellement polluants (peintures, huiles, etc...) car la situation actuelle ne peut perdurer.

Elles seront en outre aménagées pour favoriser le réemploi d'objets qui ainsi échapperont à la mise au rebut, avec un espace où déposer les objets éventuellement réutilisables à la disposition des usagers suivants. La prévention des déchets est un élément nouveau, à fort potentiel, et nous soutiendrons à cet effet la ressourcerie du Pays d'Arles, qui de plus fait un beau travail d'insertion.

Il ne faut pas – une fois la collecte assurée – que notre collectivité se désintéresse du traitement ultime des déchets. Nous l'avons dit la valorisation et le recyclage de tous les déchets qui le peuvent seront nos objectifs. Avec le concours de la Région et des partenaires privés potentiels (PAPREC ou autres.), nous examinerons la possibilité de retrouver sur le territoire communautaire une unité de tri, qui n'existe plus depuis l'incendie de Delta Recyclage. Plus largement, avec la collectivité régionale et les autres intercommunalités du Pays d'Arles – avant la création d'une seule communauté d'agglomération du Pays d'Arles – nous encouragerons la création de nouveaux équipements. A ce titre, la création d'une unité de méthanisation, au regard du volume des déchets végétaux issus notamment de l'agriculture devra être encouragée.

Le Pays d'Arles peut et doit devenir exemplaire en matière d'économie circulaire. Trop de déchets produits annuellement sur notre territoire sont insuffisamment valorisés. L'économie de la ressource, au-delà de son intérêt intrinsèque lié à la finitude globale des dites ressources, contribue également à la réduction des gaz à effet de serre. La valorisation et le réemploi sont également potentiellement vecteurs de développement local. A ce titre, nous mobiliserons et favoriserons l'émergence de projets d'économie circulaire, à travers notamment un soutien conséquent, via la communauté d'agglomération, à l'expérimentation et au développement des projets d'économie circulaire. Nous encouragerons ainsi de nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative etc...

Enfin, nous refuserons que nos déchets « ultimes », après valorisation et/ou recyclage soient incinérés. Malgré de réels progrès accomplis ces dernières années dans la technologie de tels équipements, leur impact sur la qualité de l'air reste trop fort pour que nous validions cette destination finale pour nos déchets.

ARLES EN COMMUN

CHRISTOPHE CHAINE

4/7 classé par ordre alphabétique des listes



REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE L'ARLESIENNE / GESTION DES DECHETS

Au sein de notre équipe « ARLES EN COMMUN » nous sommes conscients de l'importance du problème global de la gestion des déchets pour l'avenir. Notre planète croule sous les déchets , qui le plus souvent pourraient être évités. Nous faisons notre la formule que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Dans notre ville nous déplorons le retard accumulé par les municipalités et l'ACCM qui ne semblent pas avoir pris la mesure de l'importance de ce problème et en particulier dans les quartiers périphériques qui n'ont pas droit au tri !

1 les déchets du marché

Effectivement la réglementation « zéro déchet » semble ignorée à l'heure actuelle !

Oui, il est nécessaire de mettre le tri en place par la multiplication de containers de tri et ceci dès l'installation du marché (pour que les forains puissent les utiliser au cours du marché) , et proposer des bacs spéciaux pour les forains légumiers , en vue du compostage.

Engager une réflexion avec les forains eux-même nous semble indispensable ainsi qu'une sensibilisation soutenue sur le marché (de type « ambassadeurs du tri » qui leur rappelle leur devoir.

Et choisir un contrôle valorisant de type « label de forain propre » avant d'envisager des sanctions envers de petits commerçants déjà en difficulté.

2. Dans les zones commerciales et professionnelles commencer par rappeler la loi : en proposant la signature d'une charte « donnant-donnant » : la collectivité met à disposition les moyens du tri et les commerces s'engagent à le faire .

Les professionnels « roulants » (type BTP, gros producteurs de déchets) , et les particuliers aussi, doivent trouver des déchèteries accueillantes et efficaces (donc du personnel formé).

3 et 4 Le tri

On doit se poser la question de l'efficacité des sacs en plastiques jaunes. Peu pratiques pour les cartons (déchirures) qu'ils soient ménagers ou issus du commerce.

Les solutions doivent être multiples selon les quartiers. Les points d'apport volontaire seront privilégiés dans les zones résidentielles mais ce ne sera efficace sans une réelle sensibilisation de la population. La municipalité affichera une volonté claire dans sa communication et ses actes : nous pèserons sur les propriétaires et bailleurs sociaux ou privés pour adapter l'habitat à ces nouvelles contraintes.

C'est la prévention qui amènera les actions de tri à se généraliser et ainsi à réduire les dépôts sauvages. Ceci s'intègre dans nos choix de recréer des liens sociaux entre les

habitants en instaurant des assemblées populaires régulières, suivies par un élu interlocuteur à leur écoute.

5 Le compostage est un des éléments de la réduction/valorisation des déchets. Nous sommes favorables à la multiplication des composteurs : dépôts collectifs dans tous les quartiers (qui peuvent être couplés avec les PAV , et gérés par des associations ou collectifs , composteur particulier et pour la restauration collective en faisant confiance aux équipes de cuisine, grâce à la formation et la prise en compte de leurs tâches.

6 et 7

La collecte et la réduction des déchets lors des grands événements touristiques demandent de trouver un terrain d'entente avec les services du Patrimoine , tout en considérant qu'une ville propre est aussi un élément de valorisation du patrimoine . Nous proposerons des poubelles de tri discrètes et un ramassage plus fréquent de type doux (vélo).

La sensibilisation des touristes (par le truchement de l'office du tourisme, des loueurs, hôtels, campings) et des organisateurs d'événements sont une première étape indispensable pour la réduction et le tri des déchets. Nous leur suggérerons de vendre des gourdes recyclables ! Avant d'arriver à une interdiction totale des bouteilles en plastiques, la fontaine à eau participe à ce dispositif.

La propreté de la ville et par là la gestion des déchets est un des problèmes souvent soulevés par les Arlésiens et Arlésiennes. Et nous sommes bien décidés à changer l'image de la ville.

Nous mettons donc en avant trois axes

réduire la production

favoriser le tri

organiser la gestion circulaire (réemploi, recyclage, valorisation).

Cette politique s'appuiera sur un personnel de service public valorisé, écouté, formé.

Nous travaillerons avec les associations, les citoyens qui s'impliquent dans ce domaine car rien ne pourra se faire sans la participation de tous.

ARLES EN COMMUN

avec Christophe Chaine.

ARLES ENSEMBLE

CYRIL JUGLARET

1. LES DÉCHETS DU MARCHÉ

Constat :

Depuis 2013, la réglementation impose que le marché d'Arles soit un marché dit « zéro déchet », ce qui signifie que les forains sont supposés repartir avec tous leurs déchets. Dans les faits, aucun dispositif ne leur est proposé, et c'est chaque année environ 220 tonnes de cartons, cagettes, fruits défraîchis et autres recyclables qui sont ramassés sans distinction et traités comme des ordures ménagères, coûtant notamment 188 000 € à l'ACCM. Pourtant, l'association Zéro Déchets Pays d'Arles avait mené en 2017 une enquête montrant que la mise en place du tri serait non seulement possible mais rentable pour la ville, qui récupérerait le fruit de la vente de ces déchets au lieu de payer pour leur enfouissement.

1.1 Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ? Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de l'organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?

S'agissant de nos marchés c'est toute leur organisation qu'il faut globalement repenser !

Et la mise en place de dispositifs de tris seront une priorité !

Ainsi, à la suite de la prise d'arrêtés nécessaires, les services municipaux fourniront des conteneurs permettant le tri des cartons, des verres, des plastiques et des déchets organiques. Ils seront collectés à l'issue du marché. Le service municipal des Foires et Marchés, en lien avec ceux de la Police Municipale, assureront le respect de la réglementation municipale. S'agissant des déchets organiques, ils pourraient par exemple, et entre autres, servir au serres municipales que nous souhaitons recréer.

2. ZONES COMMERCIALES ET DÉCHETS PROFESSIONNELS

Constat :

Depuis 2016, la loi sur la croissance verte oblige les plus gros producteurs de déchets (production supérieure à 1 100L/semaine) à pratiquer le "tri des cinq flux", c'est à dire à trier eux même le carton, le métal, le plastique, le verre et le bois générés par leurs activités.

Pour les plus petit producteurs de déchets, le ramassage est assuré par l'ACCM, mais tout est collecté et traité en ordures ménagères, c'est à dire enfoui (exemple de la Biocoop ou d'un opticien de Fourchon développé dans *l'Arlésienne* n°7). Pourtant, la majorité de ces déchets pourrait être recyclés. Dans la zone Fourchon, aucune collecte sélective n'est organisée par la collectivité alors qu'on y trouve principalement des cartons, plastiques ou cagettes. Même constat pour la zone Nord.

D'autre part, rien n'est mis en place pour vérifier que les professionnels qui gèrent eux mêmes leurs déchets respectent la loi.

2.1 La loi n'obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s'agit davantage d'une question de volonté politique d'organisation de la collecte. Avez-vous l'intention de traiter cette question ? Comment ?

Ces questions devront être débattues avec les acteurs locaux, et notamment les commerçants de la zone en lien avec les associations des zones concernées et la CCI. Nous devons tendre vers une meilleure gestion des déchets et devons faire montre de pédagogie, que ce soit en matière de protection de notre environnement que de coût et d'impact économique des déchets.

Si nous pourrions aménager des espaces de tris appropriés et dédiés, notamment dans les zones d'activités commerciales, nous ne pourrions mettre en œuvre du jour au lendemain un tri obligatoire dans un contexte économique contraint...

En outre, nous moderniserons nos déchèteries et en construirons afin d'apporter des réponses aux professionnels et particuliers, notamment les artisans.

3. AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF

Constat :

L'extension de la consigne de tri prévue en 2020 par l'ACCM devrait entraîner plusieurs modifications dans l'organisation des collectes (multiplication des points de distribution de sacs jaunes, développement de la collecte en points d'apports volontaires – les poubelle container, parfois enterré -, mise en place du tri dans les quartiers d'habitat social). Ces évolutions vont dans le sens de l'optimisation du tri, mais des questions subsistent.

3.1 Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

Nous équiperons tous les points de collectes sensibles de caméras mobiles. Ainsi, là où des dépôts sauvages seront constatés régulièrement nous trouverons les pollueurs qui seront les payeurs.

3.2 Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)

Nous responsabiliserons les usagers et poursuivrons les campagnes d'information et de sensibilisation.

Les points de distribution devront être plus nombreux, sur l'ensemble du territoire, et adaptés en terme d'horaire pour le public. Une distribution aux commerçants est tout à fait

3.3 Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?

En donnant à Arles le leadership d'ACCM. Ainsi nous pourrions impulser une dynamique pour tout le territoire et reconsidérer les secteurs oubliés.

La collecte sélective dans les grands ensembles suppose là encore des opérations de pédagogie et de sensibilisation, en lien étroit avec les bailleurs sociaux.

4. POLITIQUE DE PRÉVENTION / SANCTION

Constat :

La verbalisation n'est pas la priorité politique de l'équipe actuelle et beaucoup de citoyens s'en plaignent. Dépôts sauvages, erreurs de tri, sortie aux mauvais horaires... les mauvais comportements ne sont jamais pointés du doigt et la politique de prévention et de pédagogie mise en place est manifestement insuffisante.

4.1 Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?

Les pollueurs seront les payeurs !

La Police Municipale, avec l'appui d'un système de vidéo protection efficace que nous mettrons en place, luttera sans répit contre ces comportements et avoir une tolérance zéro (amende et retour à l'expéditeur des déchets par exemple)

Pour autant, il faudra, via l'ACCM, augmenter le nombre de déchetteries et point d'apports volontaires.

4.2 Quelle politique de pédagogie et d'accompagnement comptez-vous mettre en place ?

Sensibilisation au tri dans les écoles. L'éducation des parents doit pouvoir passer par celle des enfants...

Mais aussi sensibilisation sur le coût pour la collectivité du traitement des déchets

4.3 Plus spécifiquement, que proposez-vous pour inciter les locataires saisonniers à respecter les règles en matière de tri des déchets ?

Nous réorganiserons la collecte des déchets en saison estivale. Le centre-ville a une toute autre population l'été et nous devons être en capacité de répondre aux attentes des consommateurs, des usagers et des habitants à l'année pour qui le cadre de vie se dégrade devant l'accumulation de déchets en pied de porte.

Un guide des bonnes pratiques, des jours et horaires de ramassage et recensant tous les points

de distribution pourrait être mis à disposition des bailleurs pour leurs locataires.

5. GÉNÉRALISATION DU COMPOST

Constat :

L'ACCM a lancé un partenariat avec l'association Petit à Petit pour expérimenter le compostage des déchets organiques des particuliers (à la Roquette) et des restaurants du centre-ville (collectés par Taco and co).

L'objectif est de tester différents dispositifs qui pourront ensuite être généralisés pour répondre à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 qui prévoit : « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ».

5.1 Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés ?

Je souhaite que la collectivité puisse favoriser le compost et le traitement naturel des déchets. C'est pourquoi nous lancerons donnerons tous les ans à 50 foyers d'Arles 2 poules et 1 poulailler. L'objectif est simple : motiver, de manière ludique, les habitants à bien trier leurs déchets et à réduire le volume de leurs ordures ménagères. Une poule intègre en moyenne 150kg de déchets ménagers à l'année, soit 1/3 du contenu d'une poubelle d'un foyer... Ainsi, nous réduirons de 15 tonnes la quantité de déchets ménagers dès la première année... A l'issue du mandat, ce sont plus de 300 tonnes de déchets qui auront été traités de manière naturelle ! Si la distribution de composteur par l'ACCM devra continuer, la publicité du dispositif et son incitation devront être plus large .

Mais nous pourrions multiplier les points d'apports pour ensuite utiliser ces déchets organiques via les serres municipales que nous créons, et alimenterons ainsi en compost nos parcs et jardins, et toutes nos plantations .

5.2 Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

Oui. C'est une évidence et cela devrait être le cas depuis bien longtemps !!

Certaines écoles d'ailleurs, comme celle que fréquente ma fille à Monplaisir, conduisent elles-mêmes ce type d'opérations, avec les ATSEM et les enseignants, et c'est un succès !

Je souhaite également mettre en place des potagers dans les écoles et proposer davantage

d'activités liés à ces questions dans les cadre des activités péri scolaires également.

6. NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

6.1 De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

Non. Je souhaite que dans le cadre d'aménagements urbains on puisse installer des fontaines de rue.

6.2 Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

Nous devons renforcer à l'année le tri dans la rue. Nous augmenterons le nombre de poubelles dans l'espace public (poubelles qui devront permettre le tri sélectif)en tenant compte des contraintes liées à la sécurité et au classement de notre patrimoine.

La question des mégots de cigarettes sera aussi centrale.

7. NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Constat :

Lors de la féria, jusqu'à 135 tonnes de déchets sont ramassés par l'ACCM. Le chiffre est même utilisé pour estimer la fréquentation de l'événement. **Ces déchets, majoritairement des verres, emballages et bouteilles en plastique, ne sont pas recyclés.** En tant que gestionnaires du domaine public, les communes peuvent réglementer les conditions d'utilisation des espaces publics.

7.1 Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (féria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

Nous inciterons après concertation avec les acteurs locaux la mise en place d'eco cup (gobelets réutilisables) afin de réduire drastiquement la quantité de déchets plastiques. L'objectif sera de mettre en place ces gobelets dès la Feria du Riz 2020.

Nous prendrons pour cela les actes réglementaires nécessaires.

7.2 Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastique dans les

cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

Bien sûr ! Dès la rentrée de septembre 2020.

8. Plus

8.1 D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ?

Nous devons encourager les bonnes pratiques en sensibilisant le public jeune. L'écologie ne doit pas être punitive mais ceux qui ne respectent pas ils trouveront la loi sur leur chemin. Les solutions proposées pour la ville centre devront également valoir pour les villages éloignés, oubliés. Nous moderniserons et augmenterons le nombre de déchèteries et créerons une brigade verte.

Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?

CHANGEONS D'AVENIR

CYRIL GIRARD

6/7 classé par ordre alphabétique des listes

QUESTIONNAIRE DE L'ARLESIENNE

REPONSE DU MOUVEMENT CITOYEN CHANGEONS D'AVENIR

Notre ambition en matière de réduction des déchets et de recyclage ne se limite pas seulement à essayer de respecter la réglementation.

Il s'agit d'une volonté forte que nous portons au sein d'un programme largement dédié à la prise en compte de l'environnement et de l'humain, de manière globale et cohérente, pour une écologie équitable sociale et solidaire.

Réduire les déchets (que ce soit par réparation, réutilisation ou diminution de la consommation) c'est réduire la pollution. Les déchets ne constituent pas qu'une pollution physique ou paysagère, leur dégradation pollue durablement l'eau et le sol, leur ingestion par des organismes vivant accélère le déclin des espèces. Les agglomérats de plastiques en mer forment des nids bactériens pathogènes pour les poissons. Une partie de ces poissons peuvent un jour se retrouver dans notre assiette. La moitié de l'oxygène présent dans l'atmosphère est produite par les océans qui meurent, ou étouffent, sous le plastique.

Réduire les déchets c'est donc, non seulement faire du bien à notre planète, mais c'est aussi s'occuper de notre qualité de vie et de notre santé.

La surconsommation, l'obsolescence programmée, le suremballage constituent des mécanismes aggravants du problème contre lesquels il convient de lutter.

Le coût financier pour la collectivité, et donc pour le contribuable, du traitement des déchets est énorme. Une meilleure gestion permettrait évidemment de faire des économies, de réduire sa taxe d'ordure ménagère, mais également de réaffecter les ressources financières et humaines à d'autres missions.

En bref, la réduction et la bonne gestion des déchets ne peuvent se réduire à la propreté de nos rues et des questions environnementales. Le sujet est aussi économique, social, touristique et a une incidence sur notre santé. C'est pourquoi il sera prioritaire si nous sommes amenés à exercer des responsabilités.

LES COMPETENCES

La gestion des déchets était une compétence de la Ville qui a été transférée le 1^{er} janvier 2017 en régie à l'ACCM pour Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Arles.

L'ACCM gère donc les déchets des particuliers, les déchetteries, le ramassage des encombrants et des déchets verts, les déchets électriques et électroniques et une partie de ceux des professionnels (en-dessous de 1100L/semaine).

La Ville gère la propreté des rues, les dépôts sauvages, les corbeilles de rues et le marché.

LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Nous présentons ici chronologiquement quelques rappels des obligations réglementaires.

Depuis 1995, tous les producteurs de déchets d'emballages sont soumis à l'obligation légale de trier et faire valoriser leurs déchets d'emballages, sauf s'ils en produisent moins de 1 100 L/semaine et qu'ils sont collectés par le Service Public (décret n°94609 du 13 Juillet 1994).

La Directive cadre déchets (2008) a créé une hiérarchie de la gestion des déchets :

- Prévention
- Réemploi
- Valorisation matière (recyclage/compostage)
- Valorisation énergétique
- Élimination (stockage des déchets ultimes)

La Loi de transition énergétique (Août 2015) fixe 3 objectifs chiffrés :

- Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2020
- Réduire de 50% les déchets enfouis d'ici 2025
- Atteindre 65% de valorisation matière d'ici 2025

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015¹ portant Nouvelle organisation territoriale de la République a transféré la compétence de la planification des déchets aux Régions et leur a confié la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) à vocation intégratrice (transports, biodiversité, énergie, déchets, agriculture...) et prescriptive.

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 comporte le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » qui vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

Le SRADDET a été arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019. Conformément à la Loi NOTRe, il s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Il définit les objectifs et fixe les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention, la réduction et le traitement des déchets mais également pour le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation de la matière avec l'intégration d'un volet dédié à l'économie circulaire, en lien avec la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire.

Ainsi le SRADDET définit les objectifs suivants² :

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis - 50 % en 2025 par rapport à 2010)

¹ <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/politique-vigueur/dossier/cadre-reglementaire/reglementation-francaise-dechets>

² <https://www.mareregionsud.fr/la-region-en-action/amenagement-et-developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets>

En ce qui concerne le « zéro déchet en 2030 » il fixe les objectifs suivants³ :

- Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature
- Lutter activement contre la pollution marine
- Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région
- Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

En discussion :

- Le projet de loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » a été adopté à l'Assemblée nationale. Il est actuellement examiné en commission mixte paritaire. La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire se réunit mercredi 8 janvier 2020 à 9h30. Celle-ci a conclu à un accord. Le projet de loi sera définitivement adopté par le Sénat et par l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines.
- L'interdiction de la destruction des invendus non alimentaires, comme les produits d'hygiène et le textile, qui devront être donnés ou recyclés à partir de 2022.

De nombreuses autres villes, plus grandes qu'Arles, ont mis en place avec succès des dispositifs pour réduire les déchets et améliorer le tri, comme San Francisco et Parme. D'autres ont mis en place un schéma directeur pour les 10 prochaines années, comme Grenoble. Nous pouvons nous inspirer de ces démarches pour améliorer la situation à Arles. Nos objectifs généraux étant :

- La réduction des déchets d'Ordures ménagères résiduelles (les sacs poubelles blancs de la ville ou ceux achetés en magasin)
- Arriver à 2/3 de déchets recyclés
- Économiser les matières premières
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre
- Suivre les réglementations

Notre gestion des déchets et de la propreté des rues suivra la ligne de notre mouvement pour une écologie sociale et solidaire. Le préalable sera une phase de concertation avec les acteurs concernés et de sensibilisation vers tous les publics.

QUESTIONNAIRE

1. LES DECHETS DU MARCHÉ

Constat :

Depuis 2013, la réglementation impose que le marché d'Arles soit un marché dit « zéro déchet », ce qui signifie que les forains sont supposés repartir avec tous leurs déchets. Dans les faits, aucun dispositif ne leur est proposé, et c'est chaque année environ **220 tonnes de cartons, cagettes, fruits défraîchis et autres recyclables qui sont ramassés sans distinction et traités comme des ordures ménagères**, coûtant notamment 188 000 € à l'ACCM. Pourtant, l'association Zéro Déchets Pays d'Arles avait mené en 2017 une enquête montrant que la mise en place du tri serait non seulement possible mais rentable pour la ville, qui récupérerait le fruit de la vente de ces déchets au lieu de payer pour leur enfouissement.

³ idem

1.1 Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ? Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de l'organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?

Le marché d'Arles est un marché dit « zéro déchet » depuis 2013 et pourtant les Arlésiens constatent deux fois par semaine que ce n'est pas le cas. Les dispositifs sont toujours insuffisants que ce soit pour la réduction des déchets ou pour leurs recyclages.

Mettre en place le tri et la réduction des déchets à la fin des deux marchés hebdomadaires est pour nous une mesure importante puisqu'elle fait pleinement partie des idées et objectifs environnementaux que nous portons aux municipales 2020.

Tout d'abord, nous allons commencer par une phase de concertation avec les forains, les agents des services municipaux concernés, l'ACCM et les associations volontaires compétentes dans ce domaine afin de valider ensemble le meilleur dispositif, de coordonner les actions de chacun et d'informer tous les acteurs. Ce dispositif concernera l'ensemble de la zone couverte par chaque marché et sera inscrit dans le règlement. Une fois que le dispositif sera rôdé, d'ici fin 2020, un arrêté municipal sera édité.

Ensuite nous utiliserons des outils de sensibilisation, d'accompagnement, d'explication et d'information auprès des forains et des clients grâce aux agents municipaux qui seront formés.

L'objectif est d'instaurer, pour les forains, une collecte des déchets triés (plastique, verre, papier/carton, métal et bois), des biodéchets non consommables et des déchets résiduels. Nous envisageons cette gestion des déchets sous forme de points de collecte, régulièrement répartis, où les forains viendront déposer leurs déchets. Nous voulons également organiser avec eux le dépôt des invendus consommables qu'ils voudront donner. Les déchets seront ensuite pris en charge par les dispositifs de collecte de l'ACCM afin de rejoindre le circuit des déchets. Les biodéchets non consommables pourront être dirigés vers une zone de compostage. L'ACCM expérimente actuellement avec l'association Petit à Petit, l'entreprise Taco & Co, la régie Regard et la plateforme POP, un dispositif de collecte des biodéchets des commerçants du centre-ville destinés au compost pour l'agriculture sur le territoire. Nous voulons soutenir ce type d'initiative génératrice de valeur pour l'agriculture locale, en nourrissant les terres agricoles et en permettant aux agriculteurs locaux de bénéficier des biodéchets des citoyens devenus matières premières pour eux.

Afin de réduire les déchets plastiques nous interdirons l'usage de sacs en plastique et accompagnerons le changement en proposant des alternatives. Cela passera aussi par l'information auprès des clients afin que ces derniers viennent avec leurs contenants (paniers, chariots, sacs en tissus ou papiers, etc.).

Cependant l'accompagnement et l'information ne suffisent pas toujours et il faut ajouter à cela un contrôle du respect des règles. Pour les réfractaires, il faudra utiliser des moyens plus persuasifs afin de faire respecter ces règles. Des contrôles seront effectués auprès des forains, avec le soutien de la police municipale avec verbalisation possible. En cas de récidives, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion du marché.

2. ZONES COMMERCIALES ET DECHETS PROFESSIONNELS

Constat :

Depuis 2016, la loi sur la croissance verte oblige les plus gros producteurs de déchets (production supérieure à 1 100L/semaine) à pratiquer le "tri des cinq flux", c'est à dire à

trier eux même le carton, le métal, le plastique, le verre et le bois générés par leurs activités.

Pour les plus petits producteurs de déchets, le ramassage est assuré par l'ACCM, mais **tout est collecté et traité en ordures ménagères, c'est à dire enfoui** (exemple de la Biocoop ou d'un opticien de Fourchon développé dans *l'Arlésienne* n°7). Pourtant, la majorité de ces déchets pourrait être recyclés. Dans la zone Fourchon, aucune collecte sélective n'est organisée par la collectivité alors qu'on y trouve principalement des cartons, plastiques ou cagettes. Même constat pour la zone Nord.

D'autre part, **rien n'est mis en place pour vérifier que les professionnels qui gèrent eux-mêmes leurs déchets respectent la loi.**

2.1 La loi n'obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s'agit davantage d'une question de volonté politique d'organisation de la collecte. Avez-vous l'intention de traiter cette question ? Comment ?

Oui, nous voulons améliorer tout le système des tris, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels.

Les professionnels produisant une quantité de déchets supérieure à 1100 litres par semaine doivent gérer eux-mêmes la collecte de leurs déchets. Nous vérifierons que cette obligation est bien suivie et dans quelle mesure nous pouvons les accompagner pour réduire leurs déchets.

Pour les professionnels en-dessous de ce seuil, les déchets sont collectés par l'ACCM dans le circuit des ordures ménagères résiduelles parce qu'ils n'existent pas d'installations pour d'autres types de collectes et ils ne sont donc pas triés. Il n'existe pas non plus de déchetteries pour les professionnels sur le territoire arlésien.

Nous voulons généraliser le tri pour tous les professionnels en-dessous des 1100L/semaine. Pour cela nous allons engager une concertation avec les professionnels selon leurs types d'activités et leur localisation afin d'identifier la nature des déchets et de trouver le meilleur dispositif pour chacun. A chaque besoin son dispositif adapté. Nous pourrions également proposer une mutualisation des dispositifs de collecte. En développant le lien entre ces entreprises, nous pourrions encourager les échanges de matériaux et matériels réutilisables destinés à être jetés.

La déchetterie de Trinquette devrait accueillir en 2020 une partie des déchets professionnels. Nous ferons un bilan de cette expérience et l'ajusterons si nécessaire.

Nous continuerons à soutenir la démarche de Taco & Co quant aux déchets professionnels du centre-ville (collecte des déchets triés, verre, carton et expérimentation des biodéchets).

Nous voulons également prendre en compte les acteurs du pays d'Arles dans ce domaine, associatifs ou citoyens, afin de réfléchir ensemble et organiser ce type de collecte.

Notre objectif est de réduire les déchets des entreprises grâce à une meilleure collecte et une meilleure redistribution des matériaux recyclables et cela par l'intermédiaire d'un accompagnement adapté.

3. AMELIORATION DU TRI SELECTIF

Constat :

L'extension de la consigne de tri prévue en 2020 par l'ACCM devrait entraîner plusieurs modifications dans l'organisation des collectes (multiplication des points de distribution de sacs jaunes, développement de la collecte en points d'apports volontaires – les poubelles container, parfois enterrées -, mise en place du tri dans les quartiers d'habitat social). Ces évolutions vont dans le sens de l'optimisation du tri, mais des questions subsistent.

3.1 Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

Nous pensons qu'il manque aujourd'hui un grand travail de sensibilisation des habitants. Nous voulons œuvrer dans ce sens en collaboration avec les acteurs des quartiers (association, maison de quartier, commissions, etc.). Nous souhaitons sensibiliser sur la diminution des déchets à la source et sur l'amélioration du tri. Le fait qu'à partir de janvier 2020 tous les plastiques pourront être mis dans les sacs jaunes ou containers jaunes va grandement faciliter le travail mais ne doit pas dissuader les Arlésiens et Arlésiennes de réduire les déchets à la source. En collaboration avec l'ACCM, nous pourrions distribuer à chaque nouveau locataire ou propriétaire arlésien, un kit de démarrage zéro déchet accompagné d'une brochure claire sur les différents acteurs, les infos pratiques (déchetteries, sacs jaunes, numéro ACCM, propreté de la ville...), les consignes de tri et de compostage. Nous pourrions également mettre à disposition les informations sur le site internet de la mairie et/ou de l'ACCM ainsi que dans la revue Arles infos.

Nous souhaitons mettre en place une signalétique claire et permanente qui permettra de rappeler les règles et qui affichera un contact pour apporter des réponses aux questions des Arlésiens.

A l'issue d'une période pédagogique, nous procéderons à des avertissements puis des verbalisations. Le coût de ce type d'incivilité est important pour la collectivité et les auteurs doivent être mis en face de leurs responsabilités. Plus on trie et on recycle, moins ça coûte à chaque habitant. Cet argent économisé pourrait être investi dans d'autres domaines. Si des problèmes persistent sur certains points nous pourrions envisager une deuxième phase de pédagogie et une surveillance continue pour identifier les auteurs.

3.2 Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)

Nous voulons améliorer l'accès des sacs jaunes pour tous de plusieurs façons :

- Pour les professionnels, cela dépendra du système mis en place (collecte en porte en porte ou en containers, par les agents de l'ACCM ou des acteurs intermédiaires, etc.)
- Pour les particuliers, plusieurs pistes, après concertation avec les agents municipaux :
 - o Mettre en place des horaires d'ouverture du bureau qui donne les sacs jaunes plus adaptés aux horaires de travailleurs actifs ;
 - o Mettre à disposition d'autres points de retrait des sacs jaunes (hors bureau actuel en centre-ville) et améliorer l'accès dans les mairies annexes (deux fois deux jours par an ce n'est pas suffisant) ;
 - o Mettre en place une application qui permettrait de réserver ses sacs en ligne et les retirer dans un autre endroit que le bureau ;
 - o Mettre en place un système de collecte des déchets triés pour les mas isolés (en dehors des villages) ;

- Mettre à disposition des sacs jaunes (ou des containers jaunes) pour des événements publics ponctuels ;
- Nous vérifierons que les moyens pour trier sont mis à disposition des services municipaux et si des ajustements sont à faire nous mettrons en place les solutions.

3.3 Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?

Comme précisé plus haut, nous voulons développer la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri de manière générale pour tous les citoyens à égalité. Pour ces quartiers nous voulons travailler collectivement avec les acteurs locaux associatifs et de quartiers qui y sont déjà implantés ainsi qu'auprès des bailleurs sociaux. Mais d'une manière plus générale, nous souhaitons améliorer les infrastructures pour permettre à ces quartiers de pouvoir pratiquer le tri comme tous les autres quartiers de la Ville ainsi que les hameaux. Nous agissons également auprès des écoles de ces quartiers.

4. POLITIQUE DE PREVENTION / SANCTION

Constat :

La verbalisation n'est pas la priorité politique de l'équipe actuelle et beaucoup de citoyens s'en plaignent. **Dépôts sauvages, erreurs de tri, sortie aux mauvais horaires...** les mauvais comportements ne sont jamais pointés du doigt et la politique de prévention et de pédagogie mise en place est manifestement insuffisante.

4.1 Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?

D'autres villes ont mis en place des dispositifs de contrôle qui fonctionnent et qui sont complémentaires. Il faut ici bien distinguer la différence entre méconnaissance et actes volontaires. Si le premier doit être accompagné afin d'améliorer les comportements, le second doit être traité avec sérieux. Nous avons décidé de procéder à la verbalisation pour les erreurs qui pourraient continuer à persister malgré la sensibilisation accrue. Il peut s'agir de verbalisation face à un flagrant délit constaté par un agent de la police municipale ou une sanction à appliquer aux impôts locaux (la tarification incitative), directement appliquée aux administrés. La taxe foncière ou les charges locatives comprennent notamment la TOM (taxe ordures ménagères). La taxe d'ordures ménagères est composée d'une part fixe et d'une part modulable. Cette part modulable peut ainsi être réduite pour les foyers exemplaires ou alors plafonnée pour les foyers les plus producteurs de déchets. Attention, cette application doit découler d'une politique de sensibilisation, donnant toutes les chances aux administrés, quels qu'ils soient, de réduire leurs déchets. Pour ce qui concerne le système de puces des poubelles nous devons évaluer la faisabilité financière. La mise en place de puces électroniques sur chaque benne individuelle est une solution utilisée à Ramonville (Haute Garonne) pour quantifier le poids des déchets. Cette proposition doit être évaluée financièrement et adaptée au logement collectif (conteneur uniquement accessible aux habitants munis d'un badge). De manière générale nous voulons mettre en place une verbalisation intelligente et simple mais améliorer surtout la sensibilisation. Pour les dépôts sauvages, nous devons revoir le système :

vidéo-surveillance, badges, panneau informatif sur les contacts utiles (ACCM, encombrants, déchèteries). Nous devons surtout permettre un meilleur signalement directement auprès du service municipal concerné. Nous devons étudier les solutions mises en place par d'autres communes et évaluer les résultats et les failles de ces systèmes.

4.2 Quelle politique de pédagogie et d'accompagnement comptez-vous mettre en place ?

Il faut déployer des efforts de sensibilisation par le renforcement des équipes municipales et de l'ACCM en porte à porte ou par :

- L'affichage de panneaux explicatifs et de panneaux humoristiques : une signalétique forte ;
- La mise à disposition des informations sur internet et dans la revue Arles infos ainsi que dans les maisons de quartier ;
- Des ateliers dans les quartiers et dans les écoles ;
- Des actions de pédagogie à définir avec les professionnels selon les domaines d'intervention ;
- Un guide avec les toutes les informations pratiques pour les habitants et pour les touristes (multilingue).

Plusieurs moyens complémentaires doivent être utilisés.

4.3 Plus spécifiquement, que proposez-vous pour inciter les locataires saisonniers à respecter les règles en matière de tri des déchets ?

De même, il faut sensibiliser les propriétaires qui louent et les aider à mettre en place des moyens simples matériels et informatifs pour tous les locataires saisonniers. Un accompagnement et un guide (multilingue) seront proposés.

5. GENERALISATION DU COMPOST

Constat :

L'ACCM a lancé un partenariat avec l'association Petit à Petit pour expérimenter le compostage des déchets organique des particuliers (à la Roquette) et des restaurants du centre-ville (collectés par Taco and co).

L'objectif est de tester différents dispositifs qui pourront ensuite être généralisés pour répondre à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publié le 17 août 2015 qui prévoit : « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ».

5.1 Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés ?

Nous voulons permettre le tri des déchets organiques pour tous, particuliers, professionnels et services municipaux. Pour cela nous commencerons par faire le point sur les expérimentations déjà

en cours à la Roquette et à Trinquetaille (composts de quartier gérés par les habitants et points de collecte) ainsi que dans le centre-ville (collecte de Taco & Co). Nous encouragerons et généraliserons ces pratiques de quartier et continuerons à mettre à disposition des particuliers qui le souhaitent des composteurs individuels (ou lombricomposteurs).

Nous soutiendrons la mise en place de compost ou de collecte de biodéchets dans les entreprises. Nous accompagnerons et sensibiliserons les habitant.e.s sur cette question comme sur les autres (voir réponse à la question 4.2). Nous procéderons à une concertation avec les habitants lors de l'installation d'équipement qui demande leur appropriation, pour faire avec eux et voir les contraintes et besoins du quartier tout en faisant respecter la réglementation.

Nous souhaitons également expérimenter la collecte des biodéchets pour les habitants d'immeubles ne possédant pas de jardins. Une expérimentation est en cours sur la conception de sachets de collecte des biodéchets afin de permettre aux habitants de les déposer plus facilement. La mise en place de l'expérimentation avec l'ACCM se fera auprès des familles en 2020 et nous soutiendrons cette démarche.

5.2 Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

Nous envisageons le tri des déchets organiques et des autres déchets recyclables dans les cantines municipales. Mais comme l'a dit l'association Petit à Petit, qui vient de réaliser cette expérimentation dans plusieurs écoles, cela ne peut se faire qu'avec un accompagnement et un suivi de longue durée. Nous devons donc penser à le mettre en place et à former le personnel des cantines. Là encore nous pouvons travailler en collaboration avec les associations. Cela pourra faire partie d'un projet plus global incluant la diminution du gaspillage alimentaire et la disparition de la vaisselle jetable.

6. NOUVEAUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

6.1 De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

Nous désirons réduire l'usage des bouteilles en plastiques et, encore une fois, cela passe par la sensibilisation. Nous encouragerons le système de consigne source d'activité économique. Nous pourrions mettre en place des fontaines à eau qu'on utilise sans gobelets. Cette initiative demande un travail collectif entre les services techniques et les usagers pour évaluer la faisabilité technique et financière de ce type de structures ainsi que les lieux stratégiques de leur installation. Mais une dynamique dans ce sens a déjà commencé sur Arles avec le lancement du défi de zéro bouteille plastique par l'association Zéro déchet pays d'Arles l'été dernier. Même les commerçants se sont prêtés au jeu et sont prêts à revoir certaines de leurs pratiques.

6.2 Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

Oui, nous voulons absolument permettre le tri dans les corbeilles du centre-ville (déchets, tri et

cendriers) et rajouter des poubelles encore trop rares. Nous espérons que nous pourrions trouver un moyen avec le service du patrimoine et la réglementation du secteur sauvegardé. Pour nous il est essentiel de proposer le tri toute l'année et pas uniquement lors de la saison touristique. Cela n'excluant pas qu'il faille davantage de poubelles en haute saison. Un autre sujet nous paraît ici essentiel, celui des mégots. Il s'agit aujourd'hui d'une grosse source de pollution notamment pour l'eau. Pourtant, ces déchets sont valorisables s'ils sont triés pour être ensuite transformés en plastique. Nous pouvons ainsi citer la démarche de MéGO!, entreprise bretonne qui propose un service de tri des mégots de cigarettes.

7. NOUVELLES REGLEMENTATIONS

Constat :

Lors de la fêria, jusqu'à 135 tonnes de déchets sont ramassés par l'ACCM. Le chiffre est même utilisé pour estimer la fréquentation de l'événement. **Ces déchets, majoritairement des verres, emballages et bouteilles en plastique, ne sont pas recyclés.** En tant que gestionnaires du domaine public, les communes peuvent réglementer les conditions d'utilisation des espaces publics.

7.1 Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (fêria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

Oui nous voulons interdire l'usage des gobelets jetables et réduire celui des bouteilles. L'utilisation des écocup pendant les festivités est déjà bien généralisée et la démarche doit désormais s'étendre aux boissons elles-mêmes.

Le règlement d'occupation du domaine public doit faire figurer une interdiction d'utilisation de gobelets et de bouteilles en plastique jetables. Il faut accompagner les usagers dans ce changement et cette contrainte. Le coût pour la collectivité du ramassage des bouteilles et gobelets est important et pèse sur le budget commun.

De la vaisselle non jetable est actuellement mise à disposition par l'association Zéro déchet pour les événements organisés par les associations. Nous devons encourager ces démarches afin de mutualiser les moyens.

7.2 Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastique dans les cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

Oui, nous avons également réfléchi au matériel jetable dans les cantines qui devra rapidement être supprimé et remplacé. Nous devons nous pencher sur les alternatives, les réglementations et les coûts qui y sont liés et nous ne pouvons, à ce jour, déterminer une échéance précise.

Outre les emballages, nous lutterons contre le gaspillage alimentaire en lançant une opération d'identification de ceux-ci. Nous pourrions par exemple envisager de peser les aliments jetés actuellement pour établir des référentiels et quantifier l'ampleur de gaspillage ainsi que les types d'aliments jetés. Ensuite, nous pourrions mettre en place des actions comme la réduction des portions, la modification des menus, la formation du personnel de cantine.

8. Plus

8.1 D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ? Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?

Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. Outre la gestion des déchets actuellement produits, il nous semble indispensable de mettre en place une politique de sensibilisation auprès des administrés (Arlésiens de longues dates ou nouveaux arrivants) et des actions incitatives pour guider aux bonnes pratiques : dépliants, guides pratiques, kit de démarrage zéro déchet, ambassadeur de quartiers, parcours pilote (exemple du compost pour la Roquette), tarification incitative, réparations des objets, etc.

Cette démarche ne peut se faire qu'en renforçant la collaboration entre la ville d'Arles et la communauté d'agglomération ACCM. En effet, nous rappelons que la compétence de la gestion des déchets est, depuis le 1^{er} janvier 2017, celle de l'ACCM. La Ville s'occupe de la propreté des rues, des dépôts sauvages, des marchés hebdomadaires et des corbeilles de rues. L'amélioration de la prise en charge des déchets ne pourra qu'être plus efficace si elle se fait ensemble et de manière cohérente.

Comme indiqué dans le préambule, nous ne nous arrêtons pas seulement à un accroissement du tri des déchets. Produire moins de déchets à la base nous paraît tout aussi important. Nous soutiendrons et nous mettrons en place, en collaboration avec les associations, maisons de quartier, collectifs d'habitants et acteurs concernés, des moyens efficaces pour permettre la réduction des déchets. Ces objectifs demandent un changement de nos modes de production et de consommation. Nous devons mettre en place un véritable plan d'actions de sensibilisation et d'information auprès de tous les citoyens : particuliers, professionnels, scolaires, services municipaux, associations, touristes, etc. Nous pourrions réitérer, par exemple, l'action de l'association Pays d'Arles en transition qui, en 2017, avait organisé des initiatives pédagogiques comme le « challenge des familles à presque zéro déchets ». Nous devons faciliter l'accès à l'information, améliorer les outils de communication et notamment mettre en place une signalétique efficace ainsi que des ateliers pratiques pour favoriser la réduction des déchets.

Nous devons améliorer les conditions de tri pour tous les publics en partenariat avec les acteurs concernés et en adéquation avec les besoins que ce soit pour les déchets déjà triés ou ceux qui vont l'être (déchets organiques). Nous devons permettre un meilleur accès aux moyens de tri dans tous les quartiers et hameaux.

Nous devons soutenir les initiatives mises en place et/ou en cours d'expérimentation qui permettent une meilleure prise en charge du tri et des biodéchets ainsi que de leur réduction et pourquoi pas en élaborer d'autres (consignes, circuit de couches lavables, collecte des mégots, etc.). Des acteurs dans ce domaine sont déjà très actifs et nous pouvons citer entre autres : l'association Zéro déchets, les Recyclables, l'association Pays d'Arles en transition, la Ressourcerie, Emmaüs, l'association Petit à Petit, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Arles, Taco & Co, la plateforme POP. Au-delà de la collecte des biodéchets, c'est une véritable économie locale vertueuse qui est en filigrane. Les opérations de tri, de collecte et de valorisation sont créatrices d'emploi et d'économie saine pour le territoire.

Nous devons soutenir une économie circulaire, locale et solidaire.

LE PARTI DES ARLÉSIENS

NICOLAS KOUKAS

7/7 classé par ordre alphabétique des listes

Nicolas Koukas - Réponses au questionnaire sur la Gestion des Déchets à Arles

Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ? Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de l'organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?

Tout d'abord, il est important de rappeler qu'une politique efficace de collecte et de traitement différenciés des déchets repose sur trois piliers : une sensibilisation des usagers qui doivent être acteurs et pour cela être parfaitement informés des règles, la mise en place de moyens techniques efficaces pour les accompagner et enfin un contrôle, voire une verbalisation en cas de non respect des règles.

Pour ce qui concerne les deux marchés hebdomadaires, oui, le tri doit être effectif. Cela suppose en premier lieu une information et une sensibilisation des commerçants et des forains pour les amener à s'impliquer encore mieux dans ce défi et pour nous, commune et intercommunalité, être à l'écoute des besoins qu'ils exprimeront en termes de moyens techniques à mettre à leur disposition. Notre objectif est que les déchets soient répartis en trois blocs : les déchets fermentescibles, compostables, les déchets recyclables et enfin les déchets résiduels. Nous mettrons donc à disposition des commerçants trois types de conteneurs que nous répartirons au mieux sur l'espace public les jours de marché.

Cette première étape pourra être réalisée avant fin 2020, concertation comprise !

Mais avant même de procéder au tri, il nous faut réduire la production de déchets. C'est la première pierre d'une politique ambitieuse et responsable de gestion des déchets. Le cadre réglementaire évolue, avec la fin annoncée des sacs plastiques à usage unique. Nous valoriserons tous ceux qui joueront le jeu les premiers (certains le font déjà) et qui s'engagent dans la Charte écocitoyenne que nous avons mis en place en 2016 (pour l'instant à destination des associations mais que nous élargirons aux entreprises).

De même, nous devons encourager nos concitoyens à moins consommer de sacs jetables et au contraire se munir de récipients réutilisables, comme le faisaient nos anciens, et comme cela revient au goût du jour, encouragé par les commerces qui proposent des produits en vrac.

Enfin, nous veillerons, en mobilisant nos services municipaux, que je tiens, à féliciter pour leur capacité à remettre au propre, et dans un temps record, le boulevard Emile Combes et le boulevard des Lices après chaque marché, au respect des règles en prenant les sanctions adéquates si nécessaire. Avec l'appui de la Police municipale et des Agents de Surveillance de la Voie Publique habilités à dresser des procès verbaux pour des délits relatifs à l'environnement et déjà mobilisés les jours de marché, nous associerons les agents du nettoyage présents pour accompagner la démarche.

En conclusion, nous sommes convaincus que le marché d'Arles, sans doute le plus grand marché de Provence, gagnera encore en notoriété s'il joue la carte de l'écologie. Forains, habitants, visiteurs et collectivités, nous avons tous intérêt à nous engager sur cette voie, jusqu'à rechercher une labellisation spécifique.

La loi n'obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s'agit davantage d'une question de volonté politique d'organisation de la collecte. Avez-vous l'intention de traiter cette question ? Comment ?

C'est là un sujet important qui demande à ce qu'une distinction soit faite entre les entreprises. En fonction de leur activité, de leur localisation, toutes n'ont pas la possibilité d'avoir un lieu (individuel ou collectif) de stockage des déchets, toutes ne sont pas soumises aux mêmes règles.

Pour ce qui est du centre-ville, nous avons mis en place un dispositif de collecte sélective gratuite du verre et du carton, dont nous pouvons tirer des enseignements. Tous les commerçants ne sont pas encore inscrits dans cette démarche. Nous ferons en sorte qu'ils le soient, car l'effort qui leur est demandé nous paraît largement acceptable. Là encore, nous nous appuierons en premier lieu sur ceux qui s'engagent dans la Charte écocitoyenne, de manière à valoriser les plus vertueux à qui les autres ne manqueront pas d'emboîter le pas.

Pour ce qui est des zones commerciales et industrielles, il existe des situations bien différentes. Certaines enseignes, certaines entreprises sont déjà organisées pour évacuer leurs déchets, dont la collectivité n'a effectivement pas la charge. Mais d'autres évacuent leurs déchets via les circuits normalement réservés aux déchets ménagers. Cette situation est identifiée et nous invite à un choix : soit rester dans le strict cadre de la Loi et contraindre les entreprises à trouver seules les solutions adaptées à leur situation, soit les accompagner pour trouver avec elles les solutions qui permettront à la fois de réduire les déchets, mieux les trier et trouver la juste répartition des coûts qui ne peuvent être supportés par la seule collectivité. Enfin, il existe d'autres types d'entreprise, telles que celles du BTP, pour lesquelles les filières de collecte et de traitement sont différentes. Si la responsabilité de la collecte et du traitement n'est pas de la responsabilité de la collectivité, il n'empêche qu'elle peut, et qu'elle doit valoriser les entreprises les plus vertueuses. Nous avons encore trop de dépôts sauvages pour lesquels nous engageons, dès lors que nous arrivons à identifier les auteurs, des procédures. Mais l'absence de déchetterie professionnelle sur le territoire doit nous interroger, car si l'immense majorité des entreprises fait preuve de civisme, nous souhaitons que la Communauté d'agglomération s'engage dès le début du mandat dans l'élaboration d'un Programme local de prévention et de gestion des déchets. Il offrira le cadre au nécessaire dialogue à mener avec les entreprises sur le sujet. En partenariat avec la CCI du Pays d'Arles, la Chambre des métiers, les associations de commerçants, l'ensemble des organisations qui rassemblent les entreprises, et les entreprises elles-mêmes des réunions d'information, de sensibilisation, de

formation si nécessaire, nous trouverons dans ce dialogue le moyen d'amener les professionnels à réduire leur production de déchets, à les trier et assumer tout ou partie de leur collecte et leur traitement

Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

Il y a dans cette question deux sujets en un : celui des dépôts sauvages qui se créent autour des conteneurs, et celui du bon usage des bacs jaunes. Arles est confrontée aux deux problèmes.

Je ne reviendrai pas ici aussi sur la nécessité d'informer la population Arlésienne sur l'importance du tri et donc l'importance de mettre à disposition des points d'apport volontaires. Il s'agit pour nous d'un point essentiel qui doit irriguer notre politique de prévention et de gestion des déchets.

Pour ce qui est des dépôts sauvages autour des conteneurs, voire aux pieds des arbres ou ailleurs, il nous faut en priorité axer notre action sur la prévention, à travers une politique d'information et de sensibilisation avant, le cas échéant, de prendre les sanctions nécessaires. Là encore, il convient de distinguer les déchets provenant des ménages de ceux produits par les commerçants. Pour les seconds, sans doute cette campagne de sensibilisation permettra, dans l'échange avec les commerçants concernés de mettre en évidence le manque de conteneurs en certains points, de les informer des règles une fois les moyens techniques mis en œuvre, et de les rappeler à l'ordre le cas échéant. C'est là un sujet sur lequel la commune et la Communauté d'agglomération doivent agir de concert, dans un partenariat étroit.

Pour ce qui est des déchets produits par les ménages, là encore, il nous faut mener une campagne d'information et de sensibilisation offensive. En mobilisant les effectifs de la Police municipale et les ASVP, nous prévoyons en tout début de mandat des actions ciblées sur les différents sites identifiés pour veiller à la fois au respect des règles relatives à la nature des déchets déposés, mais aussi des horaires des dépôts.

Toujours pour ce qui concerne les dépôts de déchets ménagers, il nous faut concevoir de nouveaux supports de communication en lieu et place des messages actuels pas suffisamment explicites ni accessibles pour beaucoup d'arlésiennes et d'arlésiens.

L'expérience des mandats écoulés, l'immensité de la tâche au regard des effectifs municipaux et intercommunaux nous font avoir conscience de la difficulté d'être partout, tout le temps. Il nous faut donc cibler en priorité les points les plus sensibles et faciles à régler.

Afin de pallier les dépôts sauvages nous proposerons en plus d'une campagne d'information une plus grande amplitude d'ouverture des déchetteries ainsi que

des espaces de dépôts et de tri des déchets qui seront créés dans des points stratégiques de la ville et des villages.

Il me semble important de préciser que, contrairement à de nombreux autres candidats, nous ne croyons pas à la vidéosurveillance afin d'éviter les dépôts sauvages. D'une part, notre territoire est beaucoup trop vaste pour que les caméras puissent réguler de tels agissements et il a été démontré par de multiples recherches que la vidéosurveillance ne résout en rien l'incivilité, qu'elle ne fait qu'au mieux déplacer, pour des investissements coûteux.

Nous développerons la distribution des sacs jaunes en partenariat avec l'ACCM et placerons des points de récupération au sein des mairies annexes du Pays d'Arles. Un relai d'information par mail sera effectué chaque mois afin d'indiquer aux citoyens où et quand récupérer les sacs jaunes.

Nous accompagnerons les agents de l'ACCM en menant avec les employés municipaux, les CIQ et les associations présentes dans les quartiers une campagne de repérage, de sensibilisation et de réappropriation de l'espace public. Il faut d'un côté réapprendre à respecter et apprécier ces espaces de vie que sont les quartiers, mais aussi fournir une connaissance précise du terrain qui sera nécessaire aux agents de l'ACCM.

Des campagnes de ramassages de déchets fleurissent partout en France et c'est une excellente chose, cela montre que chaque individu se sent de plus en plus concerné par son environnement. Sur Arles, nous avons aussi notre propre regroupement citoyen des Collecteurs de Déchets. Avant même cette initiative, des opérations de collecte étaient organisées sur le canal d'Arles à Bouc par le Comité d'intérêt de quartier de Plan du bourg semestres, à Piémanson par l'association de naturistes. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une solution pérenne car il ne s'agit pas de substituer le rôle de l'intercommunalité dans la collecte de déchets, car chaque citoyen s'investit en fonction de ses disponibilités et volontairement, mais ce type d'initiative peut nous permettre de nous réapproprier des espaces délaissés. Certains de nos soutiens comme Quentin, Julien, Thierry ou Mathias, participent au ramassage aux côtés des Collecteurs de Déchets et il nous tiendra à cœur de soutenir et de continuer à mener ce type d'action de manière volontaire bien qu'étant élus.

Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)

Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?

Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?

Quel que soit le sujet, la verbalisation est malheureusement incontournable en

ultime recours. L'absence de sanction est la porte ouverte au laxisme et décourage celles et ceux qui s'emploient à respecter les règles, créant sentiments d'injustice et d'abandon. Mais encore une fois, la sanction ne doit intervenir qu'une fois les règles parfaitement établies et les moyens techniques mis à disposition.

Pour ce qui est de la distribution des sacs jaunes, nous prévoyons tout d'abord de multiplier les lieux de distribution avec des permanences à jour fixe dans les maisons de quartier et les mairies annexe.

La gestion informatisée doit nous permettre un suivi des évolutions comportementales par grand territoire, et ainsi nous aider à mieux définir les lieux à cibler dans nos campagnes de sensibilisation.

Contrairement aux idées reçues, les associations qui en font la demande ont d'ores et déjà droit aux sacs jaunes. Nous prévoyons néanmoins de doter en début de mandat chacune d'entre elles d'un rouleau pour leur propre activité, mais également de mieux les accompagner dans l'organisation de leurs événements. Les festivals et autres plateaux sportifs sont souvent de formidables opportunités pour toucher un maximum de personnes en un temps restreint. Nous allons donc développer les actions que nous avons expérimentées avec les associations engagées dans la Charte écocitoyenne de la commune, à savoir, en concertation avec elle, prévoir la présence de bacs jaunes mais aussi un kit composé de corbeilles de tri, de poubelles à verre, bacs à compost sacs jaunes avec le kit et chaque fois possible, la présence d'un ambassadeur du tri.

En ce qui concerne la politique de pédagogie que vous évoquez, vous noterez au vu de mes réponses précédentes que nous souhaitons qu'elle soit diffuse au sein de notre ville et qu'elle touche chaque citoyen afin de lui faire prendre conscience des actions réalisables à son échelle.

En ce qui concerne l'information auprès des saisonniers, nous travaillerons avec l'office de tourisme afin qu'un manuel quadrilingue (anglais, espagnol, italien, français) soit distribué à tout vacancier présent sur Arles. De même, nous nous rapprocherons des propriétaires de logement de vacances afin de veiller à ce que ces prospectus soient disposés au sein des demeures louées.

Pour les "verticaux", le tri se met en effet difficilement en place. Mais attention à ne pas stigmatiser encore une fois les quartiers populaires. Un travail spécifique de médiation et de réponses techniques doit être mené. Cela passe essentiellement par un partenariat avec les bailleurs et de l'information/médiation avec les services compétents. Et dès 2020, avec le soutien de Citéo, une entreprise de valorisation des déchets, nous allons mettre en place dans les trois quartiers d'habitat social des points d'apports volontaires. Et le tri sera simplifié, car nous allons passer l'année prochaine en « extension de consignes de tri », cela veut dire que tout ce qui est en plastique pourra être mis dans les sacs jaunes.

Nous profiterons de tous les événements organisés dans ces quartiers, notamment les fêtes de quartier pour sensibiliser, à travers notamment des animations ludiques, au tri, et surtout apporter les informations nécessaires à son bon

fonctionnement. Rappelons que dans ces quartiers comme dans toute la ville, le tri du verre et du textile est assuré.

En ce qui concerne le tri sélectif papier, il a été mis en place fin mai début juin dans les 42 écoles de la Ville à la demande de la municipalité et avec le soutien ACCM. Et les premiers chiffres de collecte sont très encourageant.

Il est important de noter ici que nous devons aller demain vers un glissement progressif d'un mode de collecte en pas de porte vers l'apport volontaire en colonnes. C'est est un bon moyen de réduire le coût du service. De nombreuses collectivités l'ont adopté, et en mesurent les bénéfices. Cela implique une transformation profonde des habitudes de chacun. Déposer ses déchets dans une colonne d'apport volontaire devra, pour être comprise et acceptée, être accompagnée par une information, une communication soutenue et un portage politique soutenu

Très probablement, cela nécessitera également des moyens humains supplémentaires d'accompagnement, pour l'information, la sensibilisation qui sont bien souvent la clé de la réussite pour une politique de prévention et de gestion des déchets offensive.

Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés ?

Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles des ménages. Cela représente un gisement non négligeable qu'il convient de détourner de l'élimination classique, tout en l'intégrant dans un cycle vertueux d'économie circulaire de la matière organique. La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte prévoit que d'ici à 2025, tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets.

Sur notre territoire, plusieurs expériences ont été déjà menées lors de ce mandat, avec succès.

Nous avons d'abord créé une plateforme de compostage où sont entreposés une partie des déchets issus des tontes des espaces publics, en vue de leur transformation d'un compost pour les besoins du services Espaces verts ou des écoles. Sur demande, les ménages peuvent, et depuis de nombreuses années, disposer gratuitement d'un composteur individuel à installer dans leur jardin.

Un composteur collectif est en place à proximité du quartier de la Roquette, et nous tirons les premiers enseignements de cette expérience. Il en est de même

dans certaines écoles, et plus particulièrement celles engagées dans des projets jardin ou autour de la biodiversité, dotées d'un composteur adapté aux ateliers pédagogiques.

Le compostage collectif initié sur notre ville en 2019 cette année nous encourage. Il devra être déployé sur le territoire pour offrir la possibilité de valoriser les déchets organiques pour les habitants qui ne disposent pas d'un espace extérieur compatible avec le compostage individuel.

Toutes les expériences collectives menées sur notre territoire, comme ailleurs, et notre récent voyage à Grenoble nous l'a confirmé, nécessitent un accompagnement au moins dans les premiers temps du projet.

Nous souhaitons développer ces initiatives en créant de nouveaux jardins partagés comme celui de Griffeuille, ou ceux de Barriol au sein des quartiers et de la ville en désimperméabilisant certains espaces ou en créant des jardinières spécifiques afin de redonner un accès direct à la terre aux Arlésiens et de pouvoir pratiquer du compostage. Ces lieux de culture pourront accueillir un certain type de déchets végétaux et permettront à tout un chacun d'avoir un point de compostage proche de chez lui.

De même, nous souhaitons instaurer au sein de chaque déchetterie un espace dédié au recyclage des déchets verts et organiques afin de produire un compost qui pourra être acheté à moindre compensation par les habitants souhaitant cultiver leurs plantes ou légumes.

Pour ce qui est des écoles, et fort de l'expérience menée, nous travaillons avec les cantinières pour la généralisation du tri des déchets compostables et nous devrions pouvoir généraliser la démarche à la prochaine rentrée scolaire, à l'exception près des écoles les plus minérales qui ne disposent pas d'espaces en terre relativement isolés, notamment dans les écoles maternelles. De même, un composteur doit être installé à proximité de la cantine municipale

Les enfants sont par nature plus réceptifs aux messages éducatifs et effectivement, nous devons leur apprendre dès le plus jeune âge les bons gestes afin que cela devienne à la fois un réflexe naturel pour eux, mais aussi qu'ils en soient les messagers dans leurs foyers respectifs.

N'oublions pas aussi les professionnels confrontés à la gestion des biodéchets. C'est cette fois à l'échelle du Pays d'Arles que se mène le projet « Humus en Pays d'Arles » qui a pour objet de mettre en place une filière de compostage de proximité pour les professionnels producteurs de biodéchets

De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

Une étude est actuellement en cours visant à définir les lieux d'implantation de nouvelles fontaines d'eau potable. Leur nombre s'est au fil des décennies, considérablement réduits, souvent suite aux dégradations dont elles faisaient l'objet. Notre souhait est de proposer, notamment en centre-ville, un maillage pertinent en fonction notamment des compteurs d'eau en place, mais aussi en bonne intelligence avec le projet mené par l'association zéro déchets pays d'Arles dont sont partenaires plusieurs commerçants de la ville.

Pour ce qui est du fonctionnement interne de la commune, nous proposons depuis de nombreuses années déjà de l'eau du robinet lors des réunions. La plupart des agents s'alimentent déjà en eau du robinet.

Afin de soutenir la forte affluence estivale et l'augmentation des déchets l'accompagnant, nous installerons effectivement des corbeilles de tri en centre-ville dans le respect des normes imposées par le secteur sauvegardé et les labels protégeant le patrimoine arlésien afin de définir des points stratégiques au sein de la ville. Nous étudions la possibilité de faire fabriquer ces poubelles par les structures d'enseignement professionnel présentes sur le territoire qui dispose d'une section chaudronnerie, car il nous semble intéressant de valoriser le travail de nos jeunes en l'exposant sur l'espace public comme mobilier urbain. La principale difficulté pour la commune, concernant le mobilier urbain, est financière. Mais, notre souhait est là encore de pouvoir mailler le centre-ville de corbeilles en quantité suffisante et disposées dans des lieux stratégiques de manière à ce qu'aucune d'entre elles ne soit à plus d'une minute de marche d'une autre.

Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (féria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastique dans les cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

La tendance doit être à l'utilisation de verres recyclables lors de la féria et une véritable campagne doit être menée dans ce sens en partenariat avec les acteurs publics et privés comme c'est le cas à Nîmes depuis plusieurs années déjà et ailleurs. Pour ce qui est des bodegas, c'est déjà en place. C'est avec les établissements de débit de boissons que nous devons maintenant trouver une solution pour qu'ils proposent également des verres consignés. Une vaisselle réutilisable sera utilisée lors de chaque événement public. Nous devons atteindre cet objectif en associant à la cause les acteurs économiques, en valorisant ceux qui spontanément jouent le jeu, en accompagnant au mieux ceux qui veulent s'inscrire dans ces démarches de progrès et enfin en contraignant par les moyens réglementaires ceux qui ne souhaitent faire aucun effort.

De même, si nous souhaitons promouvoir le recours aux circuits courts dans nos cantines afin de réduire les emballages plastiques, il sera nécessaire de supprimer les barquettes dans les deux ans à venir afin de les remplacer par des contenants réutilisables. L'EPARCA travaille déjà sur le sujet en lien avec le réseau national des établissements de restauration scolaire. Derrière un sujet à première vue simple, se cache des contraintes juridiques, sanitaires, techniques qui doivent toutes être prises en compte, sans que cela ne doive remettre en cause l'objectif.

D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ? Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?

La question des déchets renvoie à deux sujets quelque peu distincts : la propreté d'une part, et la prévention et la gestion des déchets d'autre part.

La propreté est la face la plus visible du sujet. Celle qui bien souvent déchaîne les passions. Nous avons sur ce sujet encore beaucoup de progrès à faire, même si les améliorations par rapport aux années passées sont notables. Mais la situation n'est pas encore satisfaisante. Encore trop de points noirs, trop d'incivilités, et pas assez de moyens humains et financiers pour faire face.

La commune d'Arles ayant conservé la compétence « nettoyage », elle doit avec la communauté d'agglomération travailler dans un partenariat resserré car nos concitoyens n'ont que peu à faire des compétences, seul leur importe, bien légitimement le résultat.

Nous souhaitons faire de l'ensemble des agents municipaux et intercommunaux des sentinelles, en capacité d'alerter, selon des procédures simples, sur les dysfonctionnements constatés lors de leur activité : lampadaire défectueux, dépôt d'ordures sauvage, nids de frelons, etc.

De même, nous souhaitons doubler notre numéro vert « allô propreté », d'un dispositif utilisant les réseaux sociaux. Notre objectif est de faire en sorte qu'à chaque sollicitation puisse être apportée une réponse dans les meilleurs délais en mettant en place une application numérique municipale qui permet de recenser et de traiter les doléances sur la propreté.

Pour ce qui concerne toujours la propreté, nous souhaitons mettre en place un dispositif itinérant utilisant un triporteur, pour les lieux non dotés de balayeurs, et où souvent s'accumulent des petits déchets de type canettes, paquets de gâteaux ou autres. Nous utilisons déjà un système similaire avec les vélos de l'entreprise Taco & Co qui collecte en centre ville les déchets auprès des particuliers comme des professionnels. De même, nous souhaitons équiper certains lieux identifiés de cendriers et mener une réflexion globale sur la question des mégots pour les éliminer.

On n'oublie pas le rôle de chacun dans ce combat pour la propreté : et nous voulons instaurer le 15 septembre, dans le cadre du « clean up day », une journée de la propreté citoyenne.

Mais au-delà de la propreté, la face immergée de l'iceberg mais ô combien importante face aux enjeux environnementaux et donc économiques et sociaux, est celle de la prévention et de la gestion des déchets.

Nous produisons 23 000 tonnes d'ordures ménagères, 1000 tonnes de verre et 1200 tonnes d'emballage par an et on trie environ deux fois moins que la moyenne nationale. Se dire que notre département comme notre région sont à la traîne sur ce sujet n'est pas une excuse ! Nous devons changer d'échelle.

Avec le transfert de la collecte et du traitement des déchets ménagers à la communauté d'agglomération, une nouvelle ère s'est ouverte, accompagnée de nouveaux moyens financiers. Le matériel roulant se renouvelle à meilleur rythme, les travaux sur les déchetteries sont programmés et après deux ans de rodage et d'installation, les cadres sont désormais concentrés sur les nouvelles politiques publiques à mettre en œuvre.

Notre priorité doit être celle de la réduction de la production de déchets. Seules, la commune et l'intercommunalité ne peuvent pas faire face. L'environnement réglementaire, économique, sociologique, fiscal ont leur importance. Mais il est de notre responsabilité de prendre toute notre part à ce combat.

Réduire nos déchets impose de revoir nos modes de production et de consommation, à commencer par le fonctionnement interne de nos administrations. Réduire nos déchets, c'est également valoriser les entreprises, l'ensemble des acteurs citoyens qui s'engagent dans cette voie, qui accompagnent les initiatives. A ce titre, nous devons établir des partenariats construits, officiels avec les structures souvent associatives qui s'impliquent sur ce sujet.

Quelques sujets très symboliques, tel que celui de la FERIA, doivent devenir des symboles de cette volonté politique qui doit tous nous rassembler. Nous savons que les habitudes, et souvent les mauvaises habitudes ont la vie dure. Mais l'Histoire a montré qu'avec de la volonté politique, les consciences évoluent.

Après la réduction à la source, l'autre priorité est celle du tri et du recyclage. L'aménagement l'année prochaine d'une nouvelle déchèterie au nord d'Arles est acté pour un investissement de l'agglomération de près d'un million d'euros. Mais il est tout aussi indispensable de soutenir toutes les alternatives. Arles a la chance d'abriter sur son territoire la Fondation Abbé Pierre et une ressourcerie. D'autres initiatives émergent et sont créatrices d'activité économique. La récente expérience des recyclables dont on espère qu'elle se pérennisera en est la plus belle illustration. Il n'y a qu'à voir les allers et venues à Emmaüs pour se rendre compte que le réemploi a belle vie. D'autant que nous avons sur notre commune beaucoup de familles aux revenus modestes et qui trouvent à travers ces filières, de quoi s'équiper à un coût accessible.

D'autres pistes doivent encore être explorées. Les métiers de la réparation notamment. Pourquoi ne pas faire des anciennes Nouvelles Galeries, un pôle dédié aux métiers du ré-emploi et du recyclage ?

Bien des produits, bien des filières gagneront à être pensées à l'aune de l'économie circulaire. Cela suppose d'identifier les secteurs, les filières et les actions à mettre en œuvre pour encourager les circuits courts et de proximité.

Enfin, la question des déchets ne peut pas être traitée sans identifier la dimension financière. L'ACCM consacre un budget de 16 millions d'euros pour la gestion des déchets et le traitement des déchets ménagers représente un coût de 175 euros la tonne. Chaque tonne de déchet évitée engendre une économie financière pour la collectivité et donc pour les citoyens qui s'acquittent tous de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Une taxe qu'il faut désormais adapter pour encourager ceux qui limitent la production de déchets.

Les déchets verts par exemple représentent un coût de 350 000 euros par an. Nous avons mis à l'étude la faisabilité d'une valorisation énergétique de cette biomasse dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, avec l'idée d'encourager la production locale d'énergie verte dans l'objectif de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Nous examinerons, à la lumière de cette étude, en lien avec les initiatives menées sur les territoires jouxtant celui de l'ACCM, au sein du Pays d'Arles mais pas que, la meilleure manière de valoriser ces déchets verts.

L'ensemble de ces orientations seront reprises et complétées dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) que la Communauté d'Agglomération devra lancer en début de mandat. Cette réflexion stratégique, qui s'inscrit dans un cadre réglementaire, constitue une étape incontournable dans la définition d'objectifs à moyen et long terme et permet d'organiser le dialogue tout aussi incontournable avec les acteurs économiques, associatifs et citoyens. Il devra bien évidemment décliner localement les objectifs inscrits dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets établi par la Région. Etabli sous l'autorité de la communauté d'Agglomération, porté par l'ensemble de son exécutif et piloté plus particulièrement par l'élue (nous voulons nommer un Vice-président arlésien en charge des politiques de déchets) qui possèdera cette délégation, il associera tous les acteurs concernés.

Car, il est une chose établie : sans une volonté politique forte, ce sujet ne pourra pas être traité à sa juste mesure.

Mais nous sommes convaincus que tous les acteurs locaux trouveront leur intérêt à une commune, un territoire propre qui diminue sa production de déchets, trie, recycle, valorise tous ceux qui peuvent l'être et réduise au minimum les déchets résiduels, et ce d'autant que les coûts à la tonne supportés par la collectivité, et donc par les habitants via la TEOM, vont très probablement augmenter dans les toutes prochaines années.

LES ENGAGEMENTS SUR LA GESTION DES DÉCHETS À ARLES

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS À LA MAIRIE D'ARLES

Arles, le 15 novembre 2019.

Mesdames, messieurs les candidats et équipes de campagne,

A la suite de l'enregistrement en public de notre émission Les voix de l'Arlésienne sur la question de la gestion des déchets le 22 septembre dernier, nous vous envoyons un questionnaire à compléter. Ce questionnaire est issu des réflexions et propositions formulées pendant l'émission par des citoyens ou des associations. Il a été co-construit avec l'association Zéro déchet Pays d'Arles.

Cette émission avait pour invités, entre autres, Bertrand Schaeffler, directeur gestion des déchets et assimilés de l'ACCM et a permis une précision dans les sujets abordés.

Nous publierons vos réponses dans notre bulletin électronique (newsletter en bon anglais) et sur notre site internet. Vos réponses peuvent-être courtes ou longues.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à notre démarche.

La rédaction en partenariat avec l'association Zéro déchet Pays d'Arles



1. LES DÉCHETS DU MARCHÉ

Constat :

Depuis 2013, la réglementation impose que le marché d'Arles soit un marché dit « zéro déchet », ce qui signifie que les forains sont supposés repartir avec tous leurs déchets. Dans les faits, aucun dispositif ne leur est proposé, et c'est chaque année environ **220 tonnes de cartons, cagettes, fruits défraîchis et autres recyclables qui sont ramassés sans distinction et traités comme des ordures ménagères**, coûtant notamment 188 000 € à l'ACCM. Pourtant, l'association Zéro Déchets Pays d'Arles avait mené en 2017 une enquête montrant que la mise en place du tri serait non seulement possible mais rentable pour la ville, qui récupérerait le fruit de la vente de ces déchets au lieu de payer pour leur enfouissement.

1.1 Vous engagez-vous à mettre le tri en place à la fin des deux marchés hebdomadaires ? Comment ? À quelle échéance ? Quelles seront les implications au niveau de l'organisation des collectivités ? Comment serait pratiqué le contrôle ?

2. ZONES COMMERCIALES ET DÉCHETS PROFESSIONNELS

Constat :

Depuis 2016, la loi sur la croissance verte oblige les plus gros producteurs de déchets (production supérieure à 1 100L/semaine) à pratiquer le "tri des cinq flux", c'est à dire à trier eux même le carton, le métal, le plastique, le verre et le bois générés par leurs activités.

Pour les plus petit producteurs de déchets, le ramassage est assuré par l'ACCM, mais **tout est collecté et traité en ordures ménagères, c'est à dire enfoui** (exemple de la Biocoop ou d'un opticien de Fourchon développé dans l'Arlésienne n°7). Pourtant, la majorité de ces déchets pourrait être recyclés. Dans la zone Fourchon, aucune collecte sélective n'est organisée par la collectivité alors qu'on y trouve principalement des cartons, plastiques ou cagettes. Même constat pour la zone Nord.

D'autre part, **rien n'est mis en place pour vérifier que les professionnels qui gèrent eux mêmes leurs déchets respectent la loi.**

2.1 La loi n'obligeant pas les collectivités à assurer le tri des déchets professionnels, il s'agit davantage d'une question de volonté politique d'organisation de la collecte. Avez-vous l'intention de traiter cette question ? Comment ?

3. AMÉLIORATION DU TRI SÉLECTIF

Constat :

L'extension de la consigne de tri prévue en 2020 par l'ACCM devrait entraîner plusieurs modifications dans l'organisation des collectes (multiplication des points de distribution de sacs jaunes, développement de la collecte en points d'apports volontaires – les poubelle container, parfois enterré –, mise en place du tri dans les quartiers d'habitat social). Ces évolutions vont dans le sens de l'optimisation du tri, mais des questions subsistent.

3.1 Comment comptez-vous gérer et aménager les points d'apport volontaires (soit les containers avec le couvercle jaune) pour éviter qu'ils deviennent des points de dépôt sauvage comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui ?

3.2 Que prévoyez-vous pour améliorer la distribution des sacs jaunes ? (pensez-vous notamment en distribuer aux commerçants ?)

3.3 Comment pensez-vous accompagner l'ACCM pour que la collecte sélective soit efficacement mise en place dans les quartiers comme Barriol ou le Trébon où elle est inexistante aujourd'hui ?

4. POLITIQUE DE PRÉVENTION / SANCTION

Constat :

La verbalisation n'est pas la priorité politique de l'équipe actuelle et beaucoup de citoyens s'en plaignent. **Dépôts sauvages, erreurs de tri, sortie aux mauvais horaires...** les mauvais comportements ne sont jamais pointés du doigt et la politique de prévention et de pédagogie mise en place est manifestement insuffisante.

4.1 Quelle est votre position sur le sujet ? Avez-vous l'intention de mettre l'accent sur la verbalisation pour inciter au respect des règles ?

4.2 Quelle politique de pédagogie et d'accompagnement comptez-vous mettre en place ?

4.3 Plus spécifiquement, que proposez-vous pour inciter les locataires saisonniers à respecter les règles en matière de tri des déchets ?

5. GÉNÉRALISATION DU COMPOST

Constat :

L'ACCM a lancé un partenariat avec l'association Petit à Petit pour expérimenter le compostage des déchets organique des particuliers (à la Roquette) et des restaurants du centre-ville (collectés par Taco and co).

L'objectif est de tester différents dispositifs qui pourront ensuite être généralisés pour répondre à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publié le 17 août 2015 qui prévoit : « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ».

5.1 Que comptez-vous faire pour anticiper l'application de la loi, accélérer la généralisation des dispositifs de traitement des déchets organiques, et assurer qu'ils seront bien utilisés ?

5.2 Vous engagez-vous à mettre en place des composteurs ou de la collecte de biodéchets dans toutes les cantines municipales (écoles municipales) ?

6. NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

6.1 De manière à réduire l'usage des bouteilles en plastique, vous engagez-vous à installer plusieurs fontaines à eau dans l'espace public d'ici 2021, notamment dans l'ensemble des sites municipaux ?

6.2 Avec l'accompagnement du service du patrimoine, prévoyez-vous de mettre en place des corbeilles de tri en centre-ville, au moins pendant la saison touristique où la fréquentation augmente ?

7. NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Constat :

Lors de la féria, jusqu'à 135 tonnes de déchets sont ramassés par l'ACCM. Le chiffre est même utilisé pour estimer la fréquentation de l'événement. **Ces déchets, majoritairement des verres, emballages et bouteilles en plastique, ne sont pas recyclés.** En tant que gestionnaires du domaine public, les communes peuvent réglementer les conditions d'utilisation des espaces publics.

7.1 Souhaitez-vous interdire l'usage de bouteilles et gobelets jetables dans les établissements publics, sur les sites touristiques, et/ou lors des événements organisés dans l'espace public (féria, fête des associations, Drôle de Noël, fête de la musique, etc) ? Expliquez ce que vous changerez au règlement d'occupation du domaine public.

7.2 Vous engagez-vous à supprimer complètement les barquettes plastique dans les cantines pour les remplacer par du matériel non jetable ? A quelle échéance ?

8. Plus

8.1 D'une façon générale, quelle est votre politique en matière de gestion des déchets ? Avez-vous d'autres engagements précis à ajouter ?